

# L'INFORMATEUR



## Corse Nouvelle

Journal du 1er  
au 7 Mai 2009

1€

Hebdomadaire régional habilité à publier les annonces judiciaires et légales

N° 6264 - 58<sup>ème</sup> année

# 40 ans et puis...

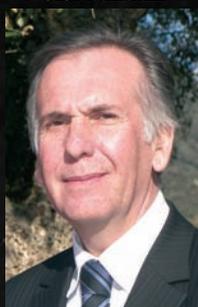
Jean Baggioni



Laurent Croce



J.J. Panunzi



C. de Rocca Serra



Max Simeoni



Philippe Dechartre



Robert Grossmann



RENDEZ-VOUS / PAR JEANNE BAGNOLI

# CULTURE À L'ENVI À AJACCIO

*Un spectacle-hommage à Edith Piaf, une pièce de théâtre de Patrick Süskind, un ballet ou encore des rencontres autour d'un auteur de théâtre contemporain... En mai, la culture va s'exprimer sous toutes ses formes dans la ville impériale et chacun pourra faire ce qui lui plaît !*

**E**n mai, la cité impériale peut s'enorgueillir de proposer une sélection de spectacles aussi éclectique qu'enthousiasmante. Entre la programmation de la **Ville**, celle de l'**Aghja** et celle proposée par des producteurs privés (**AOC productions**), les spectacles s'enchaînent et ne se ressemblent pas. Pour le plus grand plaisir de tous les Ajacciens !

Pour débiter ce mois de mai, la **ville d'Ajaccio** propose sa manifestation annuelle «**Autour des Ecritures Contemporaines**» dans le cadre de sa programmation **Kalliste hors les murs**. C'est un rendez-vous avec un auteur-metteur en scène utilisant un mode d'écriture qui renouvelle le champ théâtral contemporain. Cette année, **Caroline Masini** est à l'honneur. Forte d'un parcours singulier, elle a croisé la **Corse** qui l'a inspirée pour sa nouvelle création. Sa pièce, «**Le projet Léonie K**», sera d'abord présentée au «**locu teatrale**». «*L'écriture de «Léonie K», explique-t-elle, est envisagée comme une forme épique et sonore à plusieurs voix, fondée sur les géométries variables du poème sonore, du road movie et de l'écriture théâtrale «post-dramatique»*».

Les 19 et 20 mai, le personnage de fiction créé par **Caroline Masini** prendra corps à l'**Aghja** où la **Compagnie «Montagne Molle»** est chargée de nous conter l'histoire de «**Léonie K Ou comment j'ai parcouru la Corse sur les traces de Léonie K**». Au programme, la question du pardon (**Sartène, Le Catenacciu, L'enchaîné**), la question de l'héritage (**San-Gavinu di Carbini, La fille du Chef**), la question de la ressemblance (**Vezzani, Le fantôme du père**). Utilisant un procédé original, **Caroline Masini** utilise la géographie insulaire comme le corps même de son personnage : «*J'établis donc un protocole de déplacement me permettant de composer ma fiction à partir d'une démarche documentaire d'exploration : une carte, un territoire, la Corse. Une théma-*

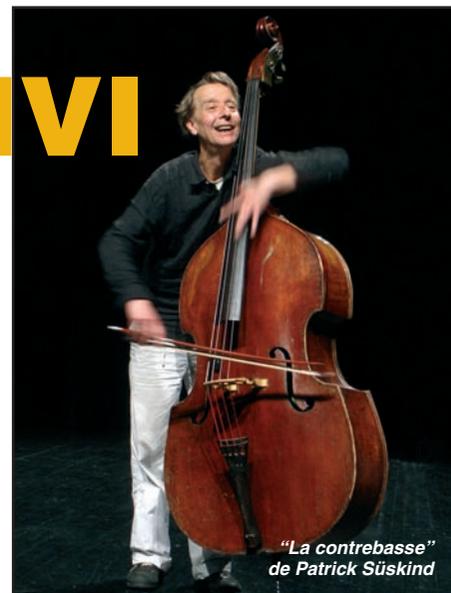


**L'Amour**, «**Plus Bleu que le Bleu de tes yeux**», «**L'Accordéoniste**» ou «**Non, Je ne regrette rien**»... Des titres qui sont aujourd'hui devenus des classiques de la chanson française et auxquels **Jil Aigrot** redonne toutes leurs lettres de noblesse.

\* **Matinée à 14H30 / Soirée à 19H00. Billets en vente à La librairie La Marge 04.95.51.23.67.**

*tique, la famille : le motif du récit.*

Les mélomanes ajacciens ont rendez-vous quant à eux le dimanche 17 mai à l'occasion des rencontres «**les dimanches en musique**». Danses slaves de **Dvorak**, Danses hongroises de **Brahms**, Marche écossaise de **Debussy**, Valse de **Strauss**... Le spectacle musical «**Musique & danse, un tour du monde**» propose de montrer comment la danse a influencé les compositeurs de musique classique. A travers un répertoire résolument tourné vers le romantisme et la musique d'aujourd'hui, les interprètes auront le souci de faire entendre des pièces incontournables du répertoire, mais également de faire découvrir des morceaux très peu connus.



Le 28 mai, la musique classique sera encore à l'honneur avec le **Junior Ballet Classique du Conservatoire de Paris**. Formés à une large variété de styles et répertoires, les danseurs du **Junior Ballet** prennent possession de la scène avec la virtuosité et l'énergie de la jeunesse, offrant un programme rythmé et varié.

Pour clore en beauté ce mois de mai, la ville d'**Ajaccio** propose, en partenariat avec l'**Aghja**, un chef-d'œuvre de **Patrick Süskind**, «**La contrebasse**». Mise en scène par **Natascha Rudolf**, la pièce est programmée les 29 et 30 mai. L'auteur du célèbre roman «**Le parfum**» met sous le feu des projecteurs un homme moyen, contrebassiste anonyme, une sorte «*d'ouvrier spécialisé*» de l'orchestre classique. Seul dans sa chambre, avec son instrument, ses rêves brisés, son désespoir, sa mauvaise foi, son petit alcoolisme, ce «*quelqu'un*» - comme dit l'auteur - parle, en attendant qu'il soit l'heure d'aller au travail. Il s'empêtre dans ses pensées, se dévoile, se met à nu, s'effondre, cherche à se relever. Ce «*quelqu'un*», cet homme sans nom, soliloque comme bon nombre de personnes seules, à quelques pas de la folie peut-être...

La culture sera présente à **Ajaccio** sous toutes ses formes : les organisateurs des différents spectacles ont cherché à surprendre les Ajacciens par une programmation audacieuse. Un mois de mai à ne pas manquer !

## UNE VOIX EN OR POUR UNE ARTISTE DE LÉGENDE...

Découverte par **Ginou Richer** (une proche d'**Edith Piaf**), **Jil Aigrot** a été choisie pour être la voix chantée de la dame en noir dans le film d'**Olivier Dahan**, «**La môme**». Et si **Marion Cotillard** a magnifiquement interprété le rôle, la voix de **JIL AIGROT** a également eu une part très importante dans le succès du film. Dimanche 24 mai, grâce aux sociétés de production **AOC** et **Directo**, **Jil Aigrot** se produira au **Palais des Congrès** pour deux représentations exceptionnelles\*. Au programme, des succès éternels et magnifiques, comme «**L'Hymne à**

**27 AVRIL 1969**

## **L'espérance brisée**

**Par Pierre Bartoli**



Discours d'André Malraux aux Assises de l'UJP de Strasbourg, le 13 avril 1969

**C**e dimanche 27 avril 1969, je l'avais rêvé, avec des milliers d'autres jeunes, comme l'apothéose de l'oeuvre accomplie par Charles de Gaulle.

En effet, après avoir créé, en 1940, les conditions devant conduire à la Libération de la France et à son retour dans le concert des nations libres, après avoir rétabli les libertés et la démocratie, doté l'Etat d'une Constitution garantissant l'exercice de cette démocratie au service du Peuple dans le cadre d'une Nation debout, indépendante et en Paix au-delà de ses frontières, et permis ainsi de construire une réelle

prospérité, le Général de Gaulle entendait donner à la France les moyens lui ouvrant les voies d'une modernisation indispensable, susceptible de permettre à tous les niveaux de la société, de l'entreprise comme de l'Etat, de promouvoir l'avènement de la Participation.

La Participation, seule voie pouvant faire de chacun un acteur de la vie du pays, un Associé, donc responsable de son propre destin !

Associer le Capital et le Travail pour réussir la société de partage !

Quelle révolution ! Et je faisais partie de ceux qui en rêvaient, et à mon niveau, avec mes compagnons de l'Union des Jeunes pour le Progrès, je m'étais totalement investi pour le succès de l'entreprise.

D'autant plus que dans le projet soumis au Référendum, un petit paragraphe – ô combien lourd de sens pour l'avenir – concernait la Corse, reconnue enfin pour ce qu'elle était : une région à part entière, avec ses spécificités et l'assurance que ce « premier pas » devait être suivi par d'autres vers « plus de responsabilité », comme cela m'avait été précisé, le 26 mars 1969, lors de la réunion à Matignon des Responsables des Mouvements Gaullistes, réunis en présence du Premier Ministre, Maurice Couve de Murville, et de Jean-Marcel Jeanneney, « le père » du projet.

Jean-Marcel Jeanneney qui devait quelques semaines plus tard, à la veille du référendum, venir à Bastia, au « Beau Rivage », le confirmer !

Une espérance confortée lors des Assises de l'U.J., qui se tenaient à Strasbourg les 11, 12 et 13 avril 1969, où une délégation d'une centaine de jeunes insulaires s'était rendue au Wacken avec plus de 600 autres jeunes, en présence de tout le gouvernement du Général De Gaulle et à l'initiative de notre Président National, Robert Grossmann et de l'équipe qui l'entourait, dont l'ami Paul Aurelli, qui n'était pas le moins déterminant.

La délégation Corse que je conduisais avec notre doyen de Porto-Vecchio, Jean Santini, avait permis à l'ensemble du gouvernement de découvrir, pour beaucoup, le drapeau corse et le « *Dio Vi Salvi Regina* », associés au drapeau tricolore et à la Marseillaise, pour une Corse- Région, en marche vers une réelle autonomie comme l'U.J.P le préconisait déjà !

Hélas, les forces coalisées du grand capital, de la bourgeoisie et de la manipulation du monde du travail ont conduit au rejet d'un Référendum que l'entourage même du Général de Gaulle ne soutenait, il est vrai, que du bout des lèvres, ayant déjà trouvé en Georges Pompidou le successeur « idéal » de l'Homme qui seul pouvait pourtant encore donner un élan nouveau au Pays.

Les quarante années que nous avons vécues démontrent chaque jour un peu plus la justesse de ses vues et de ses propositions !

Aussi, le dimanche 27 avril 1969, quand à 20h, Paul Aurelli, depuis Paris, m'annonce au téléphone que le « *Non* » l'emportait, j'ai vu le monde chavirer et le rêve se briser ! Mais, je n'étais pas seul. La Permanence de l'Union des Jeunes pour le Progrès au 3 boulevard Giraud, à Bastia, était bondée et la foule débordait dans la rue, dense et enthousiaste, avec l'assurance que nous avions tous du succès attendu ! Nous avaient rejoints, à la Permanence, le député Pierre-Paul Giacomi, Jean Baggioni, Salletti...

Il me fallait parler aux militants alors que j'étais « *sonné* » par l'impensable réalité ! Les circonstances font souvent le responsable. Deux solutions : laisser parler l'abattement, l'écoeurement, le dépit et attiser la révolte ou prendre sur nous-mêmes et nous projeter dans l'avenir, ce que je fis ; soutenu par Pierre-Paul Giacomi et Jean Baggioni, j'entraînais avec moi toute cette foule de jeunes et de moins jeunes qui nous avaient rejoints, dans un défilé digne et déterminé nous conduisant devant le monument aux Morts, comme pour conjurer le sort, en chantant « *La victoire en chantant* », nous projetant déjà vers l'échéance inéluctable des présidentielles, non sans nous étes promis de rester mobilisés pour faire gagner Georges Pompidou afin de permettre un jour au Gaullisme de reprendre le gouvernement de la France !

Ce tremblement de terre n'eut pas raison de l'U.J.P, mais la France ne s'en releva pas et la Corse vécut ces quarante années où espoir et vicissitudes, drames et avancées s'entrechoquèrent, sans que rien ne fût encore résolu ! Quarante années d'une espérance brisée et d'un chemin de croix dont on ne voit toujours pas la fin !

### **DIRECTION, RÉDACTION ET PUBLICITÉ**

1 rue Miot - BP 213 - 20293 Bastia Cedex

Tel : 04 95 32 04 40 - Fax : 04 95 32 02 38

e-mail : redaction@informateurcorse.com

Site web : [www.corse-information.info](http://www.corse-information.info)

Service Annonces Légales : 04 95 32 89 92

e-mail : al@informateurcorse.com

#### **DIRECTEUR DE PUBLICATION**

Pierre Bartoli : 04 95 32 89 98

FONDATEUR : Louis Rioni +

SECRÉTAIRE HONORAIRE : Angèle Venturini

RÉDACTION : 04 95 32 89 90

COMPTABILITÉ, ARCHIVES ET

ABONNEMENTS : 04 95 32 04 40

Commission paritaire : n° 0309 | 88773

IMPRESSION : AZ Diffusion - Lot Freymouth -  
Lieu-dit Pastoreccia - 20 600 Bastia

Toute reproduction, même partielle, est interdite  
sans l'autorisation expresse et écrite de l'éditeur  
(Loi du 11 mars 1957)

Prix HT de la ligne d'annonce légale :

Haute-Corse et Corse du Sud : 3,79 Euros HT

(calibrage de filet à filet fixé par arrêté préfectoral)

### **ANNONCES LÉGALES**

**Créations, constitutions, modifications,  
appels d'offres, ventes aux enchères, toute  
l'actualité économique de la Corse.**

## L'actualité insulaire sur 7 jours

MERCREDI 22 AVRIL

### Stéphanie Grimaldi aux Européennes ?

La **Conseillère Exécutive UMP** annonce qu'elle ne sera pas candidate sur la liste de **Françoise Grossetête**, la 5<sup>ème</sup> place qui lui est proposée ne la satisfaisant pas. Une proposition qu'elle juge "honteuse pour la Corse".

### Quand la Région et le Ville d'Ajaccio se rencontrent...

**Simon Renucci**, député-maire d'Ajaccio, ses adjoints et les vice-présidents de la **Communauté d'Agglomération du Pays Ajaccien** reçoivent à Ajaccio l'**Exécutif de Corse** et son Président **Ange Santini**, pour évoquer de grands chantiers urbains tels que l'aménagement des infrastructures ferroviaires, les routes, ou encore les parkings. Ainsi un mini-tunnel devrait-il voir bientôt le jour dans la cité impériale.

### Du nouveau à la Corsica Ferries



Le **Mega Express 5** (d'une capacité de 2000 passagers, 550 voitures et 280 cabines et d'une vitesse de 26 nœuds) est inauguré. A cette occasion,

le **Directeur Général Pierre Mattei**, sur la base de réservations en hausse, exprime sa confiance dans la saison qui s'annonce, voulant croire à la destination corse comme une destination refuge, tout en restant vigilant.

JEUDI 23 AVRIL

### Adoption du calendrier scolaire

A une abstention près et un vote d'opposition près, l'**Assemblée de Corse** approuve les propositions faites par le **Rectorat** en matière de rentrée scolaire 2009 : les élèves retrouveront donc les bancs de l'école le 9 septembre et seront censés les quitter le 7 juillet.

### Motion rejetée à l'Assemblée

La Commission permanente de l'**Assemblée de Corse** juge irrecevable la motion déposée par **Jean-Guy Talamoni** pour la constitution d'une commission d'enquête parlementaire relative à l'affaire **Colonna** et aux juridictions anti-terroristes.

### Triste sort

**Corse-Matin** rend compte d'une sinistre situation : le corps de **Claude-Adrien Ritter**, peintre suisse disparu de son domicile de **Saint-Florent** le 12 janvier dernier et retrouvé mort 11 jours plus tard (l'enquête aura conclu au suicide) est toujours à la morgue de **Bastia**, les amis du défunt n'ayant pu obtenir les autorisations familiales nécessaires pour l'incinération souhaitée par celui-ci.

### Affaire Alain Orsoni

Deux hommes sont interpellés dans un hôtel de la **Route des Sanguinaires** dans le cadre de l'enquête sur la tentative d'assassinat contre l'ancien dirigeant nationaliste. Une autre interpellation suivra, le lendemain, de même qu'une huitième mise en examen, celle de **Ange-Marie Michelosi**, le lundi 27 avril.

### Des DOM à la Corse

A Bastia, un débat public est organisé par le **STC** avec trois représentants d'**Outre-Mer** : **Patrick Dore**, secrétaire général de l'**Union Générale des Travailleurs de Martinique**, **Myrlin Davile**, chargé des relations extérieures à l'**Union Générale des Travailleurs de Guadeloupe**, et **Petit-Louis Casimir**, chargé de la sécurité à l'intersyndicale **LKP**.

## Info ++

### COUP DE FILET DANS UNE AFFAIRE DE STUPÉFIANTS

Entre le mardi 21 avril et le vendredi 24 avril, ce sont en tout 37 personnes qui auront été interpellées en France, dont deux en Corse dans le cadre d'une enquête sur un vaste trafic de cannabis. 700 kg de cannabis, huit véhicules de grosse cylindrée faisant office de "go fast" pour le transport de la drogue et 70 000 € en espèces auront été saisis par la gendarmerie. Les deux hommes arrêtés dans l'île et âgés respectivement de 25 et 30 ans, seront rapatriés sur Paris pour y être placés en garde à vue.

### POUR LES ENTREPRISES ET LES COLLECTIVITÉS LOCALES

**VENREDI 24 AVRIL** : la Fédération du BTP 2A signe à Ajaccio un protocole d'accord de partenariat avec **Dexia Crédit Local**. Objectif : proposer aux entreprises du BTP et aux collectivités locales un appui et une expertise pour permettre à celles-ci la mise en place d'opérations répondant aux exigences du Grenelle de l'environnement, ceci dans le cadre d'une campagne nationale baptisée "Bâtir 2008-2011".





SAMEDI 25 AVRIL

# CRASH DU DRAGON 2B

Un appareil de la sécurité civile s'écrase en fin de journée près de **Rutali** (vraisemblablement après avoir heurté une montagne). A son bord, 5 personnes : le pilote **Philippe Metais**, 42 ans, le co-pilote **Michel Guia-Lopez**, 56 ans, le médecin urgentiste **Michèle Salmon**, 43 ans, une jeune femme de 20 ans, **Justine Gressler** (vivant à **Costa**) et le bébé qu'elle venait de mettre au monde durant le vol, lequel devait conduire cette dernière à l'Hôpital de **Bastia**. L'épave sera retrouvée plus de 8 heures plus tard, au terme d'une recherche rendue difficile par le relief accidenté et les conditions météo. Aucun des passagers n'aura survécu. Deux enquêtes seront ouvertes : une, diligentée par le Parquet de **Bastia**; l'autre, technique, conduite par les experts du Bureau Enquêtes Accidents Défense (BEAD Air) de Brétigny-sur-Orge, de la Sécurité Civile et d'Eurocopter. Suite au drame, **Michèle Alliot-Marie** se déplacera en **Corse** pour reconforter les familles des victimes. L'accident, par ailleurs, soulèvera des interrogations quant à la couverture sanitaire des zones rurales. De son côté, le Docteur **Bordonado**, du **Samu 2b**, fera une mise au point, justifiant le recours au **Dragon 2B** pour cette intervention.

VENDREDI 24 AVRIL

## Grève à la SNCM

Les officiers de bord des navires, dénonçant "un climat social détestable" et reprochant notamment à **Véolia** (qui détient à présent 66% du capital de la **SNCM**) de ne pas respecter leur statut, se mettent en grève. Conséquence : l'interruption du trafic maritime entre la **Corse**, le continent et le **Maghreb**. Cette grève prendra fin 24h plus tard sans avancée réelle selon les syndicats, l'inauguration du nouveau bateau de la **SNCM**, le **Jean Nicoli 3** (d'une capacité de 1500 passagers, 600 voitures et 213 cabines et d'une vitesse de 28 nœuds), étant prévue le lundi suivant à **Ajaccio**.



LUNDI 27 AVRIL

## Deux cadres de la Poste "retenus"

Des agents **STC** et **CGT** occupent les locaux de la direction du courrier, **boulevard Graziani**, à **Bastia**, afin de protester contre le licenciement d'un contractuel. Se voyant opposer un refus de rendez-vous avec la **Direction Régionale de la Poste**, ils décideront de retenir sur place, durant la nuit, le directeur de ce service et le responsable des ressources humaines.

## Porto-Vecchio : le BTP en rogne

Les professionnels du bâtiment de **Porto-Vecchio**, dénonçant "une grave mise en cause de leur activité en raison du blocage de nombreux permis de construire qui seraient instruits uniquement à charge" sont reçus à la sous-préfecture par le secrétaire général **Laurent Wayssier**. Entrevue qui sera suivie, le jeudi d'après, par un rendez-vous avec le **sous-préfet**, celui-ci ayant déjà réfuté par voie de presse les arguments des protestataires.

## Trois militants nationalistes arrêtés

Trois militants nationalistes, dont un membre de l'exécutif de **Corsica Libera**, sont interpellés à **Porto-Vecchio** et placés en garde à vue, l'enquête concernant une conférence de presse du **FLNC-UC** qui se serait tenue en 2007.

DIMANCHE 26 AVRIL

## Cantonale Ajaccio VI

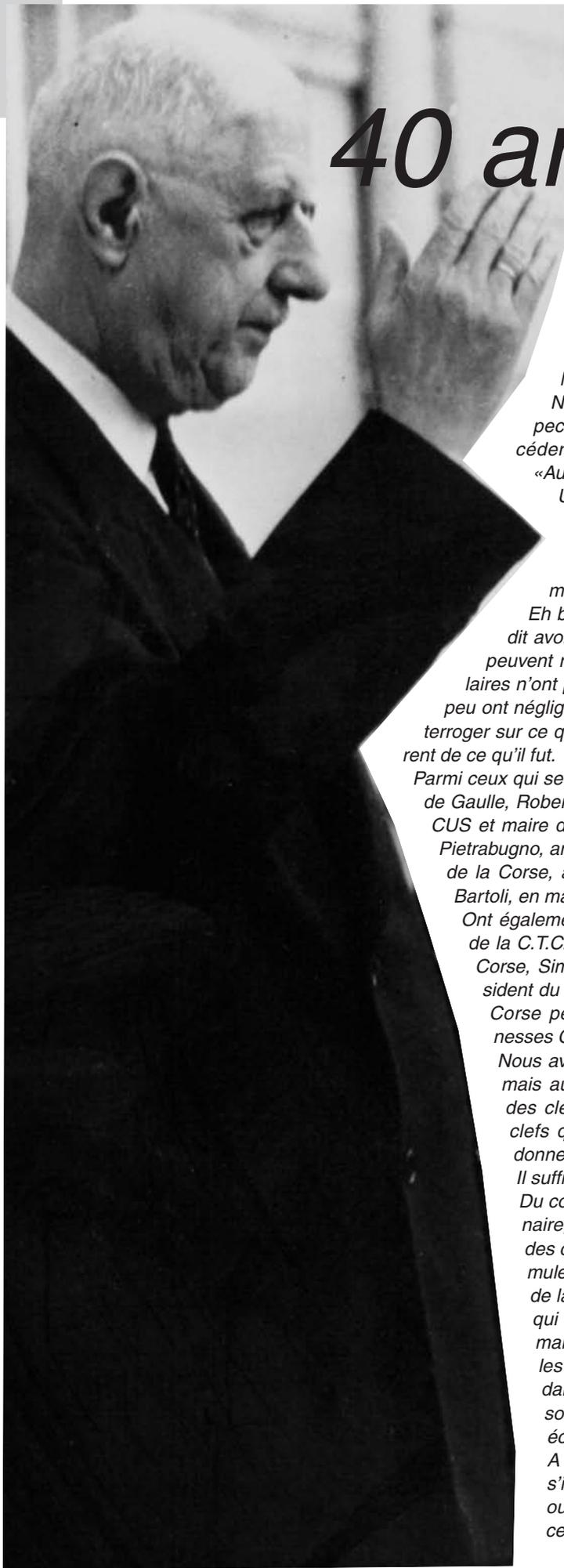
**Jean Casili** remporte l'élection cantonale partielle d'Ajaccio VI avec 62,8% des voix, contre **Ange Pantaloni** (37%).

MARDI 21 AVRIL

## Organisation des sans abri

Ajaccio, soutenus par le **Secours Populaire**, la **Ligue des Droits de l'Homme** et **Unità Popolare**, les sans abri créent un Collectif : **I Fratelli di a Strada**. Plus que jamais, ils réclament la création d'une structure d'accueil jour/nuit.

# 40 ans et puis...



**I**l y a quelques semaines, en discutant avec Pierre Bartoli de la politique éditoriale de notre hebdomadaire, nous évoquions quelques pistes rédactionnelles parmi lesquelles celle de l'échec du référendum d'avril 1969. Pas seulement de l'échec électoral, mais de cette problématique de la réforme et du changement voulus par le Général de Gaulle qui conduisit à son retrait de la politique active. Nous nous sommes interrogés avec humour sur ce désir « d'introspection rétrospective » en observant, qu'après tout, s'il nous fallait céder à la manie des anniversaires, pourquoi préférer « Waterloo » à « Austerlitz ». Et puis...

Un questionnaire a été préparé, remis à des personnalités insulaires ou du continent, d'engagement politique et de convictions différents mais ayant eu à l'époque à participer ou à connaître l'événement, ainsi qu'à d'autres que l'âge n'impliquait pas forcément à l'époque mais qui sont aux affaires aujourd'hui.

Eh bien, la mayonnaise a aussitôt pris ! Les uns et les autres nous ont dit avoir envie de répondre, d'exprimer à travers un prisme daté ce qu'ils peuvent ressentir de l'évolution de la situation... Certains de nos élus insulaires n'ont pu répondre pour des motifs de déplacement ou de calendrier, très peu ont négligé d'expliquer leur silence, mais personne n'a trouvé inutile de s'interroger sur ce qu'aurait pu être la Corse de 2009 si le 27 avril 1969 avait été différent de ce qu'il fut.

Parmi ceux qui se sont prêtés au jeu, Philippe Dechartre, ancien ministre du Général de Gaulle, Robert Grossmann, Président fondateur de l'UJP, ancien Président de la CUS et maire délégué de Strasbourg, ainsi que Jean Baggioni, maire de Ville-di-Pietrabugno, ancien parlementaire européen, ancien président du Conseil exécutif de la Corse, avec qui, précisément nous "times meeting" à Bastia avec Pierre Bartoli, en mars 1969, dans ce moment difficile.

Ont également répondu à l'appel Ange Santini, Président du Conseil Exécutif de la C.T.C., Camille de Rocca Serra, Député et Président de l'Assemblée de Corse, Simon Renucci, Député-Maire d'Ajaccio, Jean-Jacques Panunzi, Président du Conseil Général de la Corse-du-Sud, Laurent Croce, patron du PS Corse pendant longtemps, Paul Giudicelli, ancien responsable des Jeunesses Communistes et enfin Max Simeoni.

Nous avons tous compris quelle occasion fut ratée pour la France, certes, mais aussi et indiscutablement pour notre île. Le 27 avril 1969 est l'une des clés qui permettent d'éclairer quarante années de la vie insulaire, clefs qu'il faudrait être fou pour trouver exceptionnelles mais qui nous donnent le regret de ce qui aurait pu changer la « face » de notre monde... Il suffit de lire avec attention Max Simeoni pour s'en convaincre.

Du coup, je ne vais pas me livrer à l'exercice de réponse de ce questionnaire, je vais me limiter à rappeler que le débat sur la réforme et le refus des conservatismes reste d'actualité en ce début de XXI<sup>ème</sup> siècle, et formuler le souhait que ce dialogue longtemps négligé redevienne un outil de la construction de la Corse de demain, que la discussion entre ceux qui ont des points de vue différents (parfois radicalement différents), mais des idées à faire valoir, s'ouvre enfin, que plutôt que « souffler sur les braises », nous mettions notre énergie à faire naître des solutions, dans l'espoir que dans 40 ans nos enfants et nos petits-enfants n'en soient pas encore à s'interroger sur le pourquoi et le comment d'un échec perpétué...

A l'Informateur Corse Nouvelle nous ferons tout pour que ce débat s'instaure. Nos pages sont ouvertes à tous ceux qui, pour aujourd'hui ou pour demain, ont des idées à exprimer et la volonté de faire avancer notre société insulaire sur le partage et l'acceptation d'autrui.

Paul Aurelli

25 AVRIL 1969



# Charles De Gaulle

Dernière allocution radiodiffusée et télévisée prononcée au Palais de l'Élysée

**F**rançaises, Français, vous à qui si souvent j'ai parlé pour la **France**, sachez que votre réponse dimanche va engager son destin parce que, d'abord, il s'agit d'apporter à la structure de notre pays un changement très considérable. C'est beaucoup de faire renaître nos anciennes provinces, aménagées à la moderne sous la forme de régions ; de leur donner les moyens nécessaires pour que chacune règle ses propres affaires tout en jouant son rôle à elle dans notre ensemble national ; d'en faire des centres où l'initiative, l'activité, la vie, s'épanouissent sur place. C'est beaucoup de réunir le **Sénat** et le **Conseil Economique et Social** en une seule assemblée, délibérant par priorité et publiquement de tous les projets de loi, au lieu d'être – chacun de son côté – réduits à des interventions obscures et accessoires. C'est beaucoup d'associer la représentation des activités productrices et des forces vives de notre peuple à toutes les mesures locales et législatives concernant son existence et son développement.

Votre réponse va engager le destin de la **France**, parce que la réforme fait partie intégrante de la participation qu'exige désormais l'équilibre de la société moderne. La refuser, c'est s'opposer dans un domaine essentiel à cette transformation sociale, morale, humaine, faute de laquelle nous irons à de désastreuses secousses. L'adopter, c'est faire un pas décisif sur le chemin qui doit nous mener au progrès dans l'ordre et dans la concorde, en modifiant profondément nos rapports entre Français.

Votre réponse va engager le destin de la **France**, parce que, si je suis désavoué par une majorité d'entre vous, solennellement, sur ce sujet capital et quels que puissent être le nombre, l'ardeur et le dévouement de l'armée de ceux qui me soutiennent et qui, de toute façon, détiennent l'avenir de la patrie, ma tâche actuelle de **Chef de l'Etat** deviendra évidemment impossible et je cesserai aussitôt d'exercer mes fonctions. (...)

Au contraire, si je reçois la preuve de votre confiance, je poursuivrai mon mandat, j'achèverai, grâce à vous, par la création des régions et la rénovation du **Sénat**, l'œuvre entreprise il y a dix années pour doter notre pays d'institutions démocratiques adaptées au peuple que nous sommes, dans le monde où nous vivons, après la confusion, les troubles et les malheurs que nous avons traversés depuis des générations. Je continuerai, avec votre appui, de faire en sorte, quoi qu'il arrive, que le progrès soit développé, l'ordre assuré, la monnaie défendue, l'indépendance maintenue, la paix sauvegardée, la **France** respectée. (...)

## La Corse dans le contexte politique de l'époque

**27** avril 1969 : le moment est important pour la **Corse** puisqu'il correspond à la première étape de sa reconnaissance comme entité régionale autonome d'un point de vue administratif. Depuis que les premières régions ont été mises en place, en 1919, sur le plan économique et sur la base des circonscriptions des chambres de commerce et d'industrie, la **Corse** a été naturellement rattachée à la **Provence**. L'étoffement des structures régionales sous **Vichy**, puis après la **Libération**, et surtout la création par le gouvernement **Guy Mollet** de vingt-deux régions de programme ont confirmé ce rattachement à la **Provence**. C'est alors, le 28 novembre 1956, qu'est née la "**région de Provence et de Corse**". Ce rattachement s'explique par les très nombreux liens qui unissent la Corse et cette région. Marseille, Toulon, Nice sont, avec Paris, les principales villes «corses» par le nombre de leurs habitants originaires de l'île. Le port de **Marseille** joue un rôle déterminant dans la vie économique et sociale de la **Corse**. Mais les médias de l'île - journaux, radio, télévision - dépendent eux aussi des groupes ou des structures installées dans cette ville ou à **Nice**. Cependant, l'ouverture de l'île à la modernité, l'amointrissement de son isolement, le développement d'un tourisme de masse, l'arrivée des rapatriés d'**Afrique du Nord** dans l'île, ont provoqué un choc identitaire, qui s'inscrit dans le regain du régionalisme que connaissent les années soixante en **France**. Une partie des élites corses entend rester maîtresse du destin de l'île. Beaucoup avaient le sentiment que la **Corse** était délaissée, ou que ses évolutions étaient décidées ailleurs (à **Paris** surtout). Le **Plan d'action régionale** élaboré en 1957 ou la création, en 1966, d'une Mission interministérielle pour l'aménagement de la **Corse** avaient nourri cette conviction. La création du «**Mouvement du 29 novembre 1960**» en a été la première expression, suivie par d'autres au cours des années suivantes. Le référendum du 2 avril 1969, proposé par le **général de Gaulle**, prévoyait de détacher la **Corse** de la **Provence**. Le texte avait été rejeté sur le plan national, mais il avait recueilli 54 % de «**OUI**» dans l'île et **Corse Action** avait titré significativement : «**La Corse enfin détachée de la région Provence-Côte d'Azur**».

La solution choisie en 1970 est une étape vers la constitution d'une région à part entière. La **Corse** devient la 22<sup>e</sup> circonscription d'action régionale (les vingt-et-une autres avaient été créées en 1960). Cette décision vient trop tard et déçoit. La loi du 5 juillet 1972 l'entérinera pourtant en faisant de l'île un établissement public régional. Son découpage en deux départements à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1976 rapprochera son statut de celui des autres régions, en attendant sa constitution en région à part entière grâce à la loi de 1982. Mais, entre temps, le mouvement régionaliste aura pris en **Corse** une autre tournure, en s'orientant, avec des actions parfois violentes (dont les événements d'**Aleria** en août 1975), vers l'autonomisme, voire l'indépendantisme.

Bibliographie : Francis Pomponi dir., **Le Mémorial des Corses**, tome 5 : De l'Histoire à l'actualité 1945-1960, Ajaccio, 1982.

# Jean BAGGIONI

MAIRE DE VILLE-DI-PIETRABUGNO, ANCIEN PARLEMENTAIRE EUROPÉEN, ANCIEN PRÉSIDENT DU CONSEIL EXÉCUTIF DE CORSE

**“40 ans après, malgré les avancées des statuts particuliers, nos problèmes ne sont pas réglés.”**

► **Jean Baggioni, qu'évoque pour vous la date du 27 avril 1969 ?**

Il y a ce qu'on appelle «des tournants de l'histoire». Le 27 avril 1969 fut incontestablement un tournant de l'histoire de France parce qu'il témoigne d'un échec au référendum que le **Général de Gaulle** avait souhaité, parce que cet échec a entraîné des conséquences très lourdes tant dans l'évolution de nos institutions qu'à travers le départ d'un homme exceptionnel, d'un **chef d'Etat** hors du commun.

J'avais trente ans à l'époque. J'étais un militant gaulliste engagé. Je soutenais l'homme dans ce qu'il entreprenait au service et pour la grandeur de la **France**. Je me souviens du choc, de la stupeur et de l'inquiétude qui ont suivi cet échec.

► **Ce référendum ce fut une chance pour la France, un rendez-vous manqué ou une formidable méprise quant à l'enjeu ?**

Le référendum fut tout à la fois, comme vous le dites, une chance manquée de faire évoluer nos institutions dans la double prise en compte du réalisme politique national et de l'adaptation de nos territoires à la création d'une **Europe** où les régions seraient appelées à jouer un rôle de plus en plus important.

La démarche de ceux qui ont conduit à l'échec n'était pas la manifestation d'une opposition à l'évolution institutionnelle. C'était davantage, pour une classe politique soucieuse de ses intérêts et de son confort, le souhait de maintenir en l'état les deux **Chambres du Parlement**. C'était ne pas vouloir reconnaître que le **Sénat** était et devait être considéré comme l'assemblée représentative des collectivités et rien d'autre ; ce qui ne portait atteinte ni à la qualité de cette institution, ni au rôle des hommes appelés à y siéger.

► **Comment l'avez-vous vécu en tant que citoyen ?**

Relativement jeune, déjà élu, membre actif du **Mouvement Gaulliste**, j'ai été autant peiné que déçu de l'attitude majoritaire des Français à l'égard du **Général de Gaulle**. Comme citoyen, et surtout comme insulaire, profondément attaché à la reconnaissance d'une authenticité territoriale, j'ai éprouvé l'amertume de ceux qui voient s'évanouir une chance de changement, de progrès et de modernité.

► **40 ans après, que pouvez-vous en dire et quelles leçons en tirez-vous ?**

Ce que je peux en dire importe peu. Ce que



l'histoire de ces quarante dernières années nous apprend importe bien davantage.

La régionalisation était une nécessité. Pour la **Corse**, c'était une chance. S'il fallait tirer les leçons de cet événement, force serait d'admettre, au-delà du fait que le **Général de Gaulle** était visionnaire, que les régions étaient appelées à constituer une nouvelle mosaïque institutionnelle dans un rôle de plus en plus prépondérant.

Dans cette mosaïque, la **Corse**, région insulaire, avait bien entendu ses particularismes physiques, son histoire et ses atouts.

40 ans après, malgré les avancées des statuts particuliers qui nous ont été octroyés, les problèmes ne sont pas réglés.

Je reste profondément attaché à l'initiative gaulliste de 1969 et je suis de plus en plus persuadé que l'insularité d'une région justifie une politique particulière dans le respect de l'unité nationale et de l'égalité des chances.



## Robert GROSSMANN

ANCIEN PRÉSIDENT DE LA C.U.S. ET ANCIEN MAIRE DÉLÉGUÉ DE STRASBOURG

**“L'Histoire a déserté la France”**

« **L**a date du 27 avril 1969 représente un tournant historique définitif. Le **NON** des Français fut empreint de cette ingratitude qu'ont encaissée tant de grands hommes à travers l'histoire du monde. Le référendum du 27 avril 1969 est pour moi l'initiative d'un grand visionnaire qui a eu raison trop tôt. La régionalisation est en cours aujourd'hui. Quant au Sénat... Mais contrairement à beaucoup, je pense que le Général n'a pas raté sa sortie. Il avait proposé à la France une réforme de taille. Il ne fut pas compris. Il se retira avec une dignité exceptionnelle de simplicité donnant ainsi à tous une ultime leçon de démocratie et il entra une nouvelle fois dans l'histoire. Mais surtout, je pense profondément que l'Histoire avec un grand H a déserté la France. Aux générations futures de renouer avec le sens ! »

# Jean-Jacques PANUNZI

PRÉSIDENT DU CONSEIL GÉNÉRAL DE CORSE DU SUD

## “Du temps perdu pour la France”

### ► Jean-Jacques Panunzi, qu'évoque pour vous la date du 27 avril 1969 ?

Le 27 avril 1969 constitue, à n'en point douter, une étape essentielle de la vie politique française et vraisemblablement le premier tournant pris au niveau de la mise en œuvre des institutions de la V<sup>e</sup> République. Son fondateur et premier **Président de la République** élu au suffrage universel direct, tel qu'il l'a lui-même voulu, tire, sans que rien ne l'y oblige, les conclusions d'une consultation du peuple qui lui a été défavorable.

### ► Ce référendum ce fut une chance pour la France, un rendez-vous manqué ou une formidable méprise quant à l'enjeu ?

A l'évidence, les préconisations soumises à référendum le 27 avril 1969 se situaient dans le droit fil du discours de Bayeux que prononça le **Général de Gaulle** en 1946, annonciateur des réformes organisationnelles qui, à l'évidence, s'imposaient. Il s'agissait, d'une part, d'amorcer le processus de décentralisation autour de l'organisation des régions et, d'autre part, de rapprocher beaucoup plus le **Sénat** des acteurs de la société civile. Sans doute, l'enjeu que représentait cette réforme n'a-t-il pas été

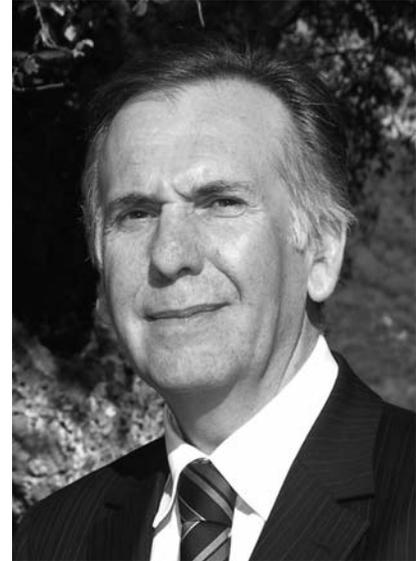
placé au centre des préoccupations de la classe politique puisqu'il s'est résumé en fait à un vote-sanction des conservatismes en vue d'obtenir le départ du **Président de la République**, qui avait d'ailleurs annoncé cette intention en cas d'échec.

### ► Comment l'avez-vous vécu en tant que citoyen ?

L'âge que j'avais à l'époque, 13 ans, ne pouvait faire de moi un citoyen à part entière. Il n'en demeure pas moins que l'image du **Général de Gaulle** annonçant qu'il mettait un terme à ses fonctions, conformément à ce qu'il avait annoncé, m'a fortement marqué.

### ► 40 ans après, que pouvez-vous en dire et quelles leçons en tirez-vous ?

Je ne puis que constater que les idées mises en avant à l'occasion de ce référendum restent pleinement d'actualité. En témoignent, d'une part, les travaux du **comité Balladur** sur l'organisation territoriale de la France et, d'autre part, les reproches souvent adressés au **Sénat** qui visent à faire apparaître le décalage de sa représentation par rapport au pays réel. Il est donc évident que l'échec du référendum de 1969 a fait



perdre beaucoup de temps à la France dans la nécessaire mise en œuvre de sa modernisation institutionnelle.

Il me vient donc à l'esprit que lorsque des questions aussi essentielles sont soumises à consultation du corps électoral, il convient d'en expliquer objectivement les réels fondements afin d'éviter de se retrouver avec des réponses qui ne soient pas en adéquation avec le contenu de la question posée. Cela me paraît essentiel dans le fonctionnement d'une démocratie.



# Philippe DECHARTRE

ANCIEN MINISTRE ET DOYEN DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

## “L'enterrement à jamais de la Participation”

« Le 28 avril 1969, j'étais dans ma voiture, revenant de ma circonscription vers mon Ministère, quand à midi j'entendis le communiqué : «Le Général quitte l'Elysée». Je m'y attendais, bien sûr, cependant Le choc fut brutal. Je n'étais pas naïf, la France continuerait. Mais je savais aussi que demain ne serait plus comme hier. Et, pour moi, égoïstement, tout un pan de vie basculait dans le passé, irrémédiablement. Je revis en mémoire, à une vitesse hors du temps, tout ce qui me quittait : mes combats dans la Résistance, mon premier contact, à Alger, avec de Gaulle me disant,

comme lisant dans l'avenir : « Cette guerre que nous gagnerons est classique, la prochaine sera subversive. Allez expliquer cela aux officiers de l'école de Cherchell ». Puis à Paris, le Général me recevant la veille de mon entrée dans le Gouvernement et me prenant à contre-pied : «On me dit que vous êtes un spécialiste de Corneille ; eh bien, parlez-moi de Corneille». Le Général encore au cours d'une séance de travail en tête-à-tête me livrant en une seule phrase cette analyse qui sera, pour moi, la base de toute l'action des gaullistes de gauche : «Une nation moderne a besoin, avec constance, du progrès économique, mais la seule finalité du progrès économique est le progrès social». Je savais, enfin, que l'échec du Référendum enterrerait à jamais la Participation. La Participation dont je pense, encore, que si elle avait pu être mise en œuvre, tout, aujourd'hui, serait différent.»

# Max SIMEONI

FONDATEUR DE L'ACTION RÉGIONALISTE CORSE  
ET ANCIEN DÉPUTÉ EUROPÉEN

«La régionalisation ne serait  
peut-être pas aussi inaboutie...»



«**L**a date du 29 avril 1969, celle du referendum voulu par **De Gaulle** pour modifier le sénat et en faire une chambre de représentation des régions et des forces vives socio-professionnelles, est un souvenir intensément vécu par moi et mes compagnons qui du **CEDIC (Comité de Défense et des Intérêts de la Corse)** venions de passer à l' **ARC (Action Régionaliste Corse)**.

Le discours de la **Foire de Lyon**, auparavant, avait provoqué chez nous un grand émoi. En effet, **De Gaulle** faisait savoir, entre autres, que le centralisme n'était plus une nécessité impérative, que le redressement économique de la **France** étant acquis, il était temps d'en faire partager les fruits à toutes les régions en retard de développement. Or, il les citait toutes sauf la **Corse**. Ce fut un tollé chez la plupart des militants même parmi les quelques gaullistes historiques. Ils n'y voyaient que dédain hautain, voire mépris en raison selon eux de ce que nous ne cessions de critiquer avec vigueur, le centralisme parisien par rapport au problème de l'insularité. **De Gaulle** «irrité» dans un tel registre et mesquin de surcroît ? Nous étions quelques uns à en douter sérieusement : il connaissait l'Histoire et, en homme d'état réaliste, il savait mesurer le poids de la géographie. Mais alors, pourquoi cet oubli volontaire de la **Corse** sur la liste des régions ? Le mystère fut vite éclairci quand nous prîmes connaissance du texte de

referendum soumis aux Français pour la réforme du sénat. Il y faisait référence à une seule région : la **Corse**. Nous comprîmes qu'il sortait le régionalisme du ghetto jacobin et qu'il reconnaissait une spécificité à l'île.

Cette profonde réforme institutionnelle cherchait à libérer le pays du poids des réseaux de notables, «ruraux» pour l'essentiel, conservateurs qui se complaisaient dans les jeux stériles des partis, responsables de la défaite de 40, de l'instabilité des gouvernements de la 4<sup>ème</sup> république, incapables d'hisser la **France** à son rang, à la remorque des alliés anglosaxons. Ils réagirent de concert pour sauver le «système», tous à l'unisson s'employèrent à faire sortir le **NON**. **De Gaulle** estimait son projet indispensable pour moderniser le pays, capital au point de lier son sort à celui du referendum en faisant savoir qu'en cas d'échec il se retirerait aussitôt. Ce qu'il fit. La veille du scrutin, son ministre **Jeanneney** fit un tour de **France** pour tenter de sauver le **OUI**. A cette occasion, il reçut les représentants politiques à la préfecture, et avec **Lucien Alfonsi**, nous nous y rendîmes pour lui dire qu'on ne pouvait pas inciter à voter **OUI** car la simple citation de la **Corse** sur le bulletin de vote n'était pas suffisante à nos yeux. Nous aurions aimé plus de concret. En nous quittant, **Jeanneney** nous salua par un «par la suite vous risquez de n'avoir à faire qu'à ces «clanistes» que vous dénon-

cez !». Ce fut bien notre lot. Nous pensions que le nombre de votes éventuels que nous étions capables de déplacer était sans grande influence sur le résultat et qu'en restant sur la réserve nous conservions intact notre potentiel de force revendicative quel que soit le résultat final.

On ne peut refaire l'Histoire mais, oui, on peut en tirer toujours des leçons.

**De Gaulle**, qu'on l'aime ou pas, était un vrai homme d'état. Pour traiter un problème difficile, il vaut mieux avoir à faire à un homme à l'âme bien trempée qu'à une flopée d'«intelligents» indécis. Pour «notre» problème corse qui est aussi celui de la **France**, la suite fut éloquent. **Pompidou**, qui lui succéda, passa son temps à rassurer les notables. «Rien ne sera fait sans vous...», ne cessait-il de dire. Ils sont toujours là, avec le même esprit. On ne peut que regretter. La régionalisation ne serait peut-être pas aussi inaboutie. On n'aurait peut-être pas eu **Aléria**, ni la «clandestinité»...

Pour cette période intensément vécue, il me reste le ton de l'appel, car c'en était un, du discours de **Lyon** et, en contrepoint, celui désabusé de **Jeanneney**... Il me reste l'image de deux silhouettes noires dans les brumes d'Irlande, celle imposante de **De Gaulle**, celle vigilante de «Tante Yvonne». Quel contraste avec celles de ceux qui s'accrochent comme des arapèdes aux manches des pouvoirs !»

CITATION

## CHARLES DE GAULLE

«**L**N'Y AURAIT AUCUN PROGRÈS QUI SOIT UN PROGRÈS, SI LES HOMMES, SUR LEUR TERRE NATALE, N'EN PROFITAIENT PAS MORALEMENT ET MATÉRIELLEMENT, S'ILS NE POUVAIENT S'ÉLEVER PEU À PEU, JUSQU'AU NIVEAU OÙ ILS SONT CAPABLES DE PARTICIPER, CHEZ EUX, À LA GESTION DE LEURS PROPRES AFFAIRES. C'EST LE DEVOIR DE LA FRANCE DE FAIRE EN SORTE QU'IL EN SOIT AINSI... »

TEL EST LE BUT VERS LEQUEL NOUS AVONS À NOUS DIRIGER. NOUS NE NOUS DISSIMULONS PAS LA LONGUEUR DES ÉTAPES... MAIS EN ATTENDANT, IL FAUT VIVRE, ET VIVRE, C'EST CHAQUE JOUR ENTAMER L'AVENIR... »

«**TOUT D'ABORD, CHACUN DES TERRITOIRES D'OUTRE-MER DOIT-ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME AYANT SON CARACTÈRE PROPRE ET, PAR CONSÉQUENT, ORGANISÉ POUR SON COMPTE. À CES FRACTIONS, COMPLÈTEMENT DISSEMBLABLES PAR LA GÉOGRAPHIE, LES POPULATIONS, LES RESSOURCES, LE DEGRÉ DE LEUR DÉVELOPPEMENT, IL SERAIT DÉSORMAIS ABSURDE D'IMPOSER UN RÉGIME IDENTIQUE D'ADMINISTRATION DIRECTE, MAIS IL NE LE SERAIT PAS MOINS DE LEUR APPLIQUER UN SEUL ET MÊME SYSTÈME D'AUTONOMIE ET DE REPRÉSENTATION.**»

# Laurent CROCE

PREMIER SECRÉTAIRE FÉDÉRAL DU PARTI SOCIALISTE

## “Un rendez-vous manqué avec la modernité”

### ► Laurent Croce, qu'évoque pour vous la date du 27 avril 1969 ?

Le départ du **général De Gaulle** a tourné la page d'une **France** des hommes et des valeurs héritées de la **Résistance**. Des élites sorties des grandes écoles, moins sensibles aux aspirations populaires, ont commencé à remplacer ou évincer celles qui, issues de la **Libération**, rassemblaient des hommes et des femmes de toutes les couches de la société. Le compromis entre l'économie de marché et l'économie planifiée, hérité des besoins de la **Reconstruction**, a connu ses premiers ratés. Enfin, les références systématiques à la grandeur de la **France** ont progressivement disparu des discours et des décisions politiques. Il faut dire que, quelques mois auparavant, mai 1968 avait déjà fissuré le cadre social de l'après-guerre.

### ► Ce référendum ce fut une chance pour la France, un rendez-vous manqué ou une formidable méprise quant à l'enjeu ?

En votant **Non**, la **France** a raté un rendez-vous avec la modernité. Il a fallu attendre la **réforme Defferre** de 1982 pour voir enfin reconnues l'entité régionale et la réelle implication des citoyens et des élus dans la ges-

tion de la vie locale. De plus, la **France** a conservé un **Sénat** qui reste une institution conservatrice et le centre de pouvoir des notables. Cependant, la grande victime du **Non** a été la **Corse**. Si la décentralisation avait été engagée en 1969, l'île n'aurait pas vécu la plupart des violences et des drames des 40 dernières années. La décentralisation aurait débloqué la société corse, renforcé positivement les forces du «*Riacquistu*» culturel et linguistique, permis le développement économique et social de l'île, provoqué la disparition des clans.

### ► Comment l'avez-vous vécu en tant que citoyen ?

Ayant voté **Oui**, j'ai été très déçu. Toutefois, je n'ai pas immédiatement pris la mesure de toutes les conséquences de la victoire du **Non**. Cela dit, il m'est très vite apparu évident que le départ du **général De Gaulle** déterminerait une évolution politique majeure. Et, plus particulièrement, que serait réduite à néant la possibilité d'un compromis entre, d'une part, la gestion, le capital et le profit, d'autre part, la prise en considération des salariés, le progrès social et le travail. En effet, le départ du **général De Gaulle**, c'était aussi la mort annoncée de la partici-



### ► 40 ans après, que pouvez-vous en dire et quelles leçons en tirez-vous ?

Le référendum d'avril 1969, tout comme d'ailleurs la consultation populaire de juillet 2003 en **Corse**, ont confirmé qu'il est difficile de réformer. Il n'est jamais aisé de surmonter la conjonction entre des forces estimant que l'on réforme trop peu et pas assez vite, et des résistances au changement réunissant la peur de l'inconnu et le souhait de conserver des positions acquises. En outre, en 1969 et 2003, on a pu constater que certains électeurs usaient du **Non** pour formuler un mécontentement et non pour répondre aux questions posées. Aussi, au sein de tous les partis, il conviendrait de travailler davantage à une citoyenneté active qui permette à tous de mieux appréhender les enjeux de fond. Les partis et leurs dirigeants devraient consacrer plus d'énergie à la pédagogie et à la responsabilisation, et moins sacrifier au «*coup*» médiatique.



# Paul GIUDICELLI

ADJOINT AU MAIRE DE BASTIA ET ANCIEN LEADER DES JEUNESSES COMMUNISTES

## “Replacer ce référendum dans son contexte”

“Les Français qui ont voté majoritairement **NON** ont tourné une page de l'histoire. Ce référendum a révélé et mis à jour de grosses fissures dans la majorité présidentielle. En effet, le MRP de **Jean Lecanuet** annonce qu'il votera **NON**, suivi un peu plus tard de **Valérie Giscard d'Estaing** qui en fera de même. La gauche, elle, s'est prononcée logiquement pour le **NON**, d'autant que le **Général De Gaulle**, ayant mis tout son poids dans la balance, avait prévenu qu'une réponse négative signifierait son départ. Ce référendum prévoyait une réforme régionale et une **réforme du Sénat**. Était-ce une chance pour la **France**? Un rendez-vous manqué ? Une méprise quant à l'enjeu ? Avec le recul du temps,

on pourrait répondre **OUI**, mais il faut replacer ce référendum dans son contexte et dans son époque. Personnellement, j'avais voté **NON**, tant les clivages politiques et les passions étaient exacerbés de part et d'autre. En tant que citoyen, j'avais à l'époque salué la victoire du **NON**. Je pense que les grands hommes ont toujours fait l'**Histoire** et le **Général De Gaulle** était un de ceux-là”.

# Camille de ROCCA-SERRA

PRÉSIDENT DE L'ASSEMBLÉE DE CORSE

**“Le processus de décentralisation aurait été initié avec quinze ans d’avance”.**

La Corse a voté majoritairement OUI lors du referendum portant sur le projet de loi relatif à la création des Régions et la réforme du Sénat, rejeté par le peuple le 27 avril 1969. Ce fut malheureusement une occasion manquée pour la Corse et pour la République.

Le processus de décentralisation aurait été initié avec quinze ans d’avance et peut-être permis d’enrayer une suite d’événements malheureux pour notre île. Par effet d’uchronie, on pourrait imaginer les quarante dernières années sous un autre angle.

J’ai le souvenir d’un grand espoir mis à mal pour de petites considérations.

J’ai à l’époque suivi cette réforme auprès de mon père, Jean-Paul de Rocca Serra, qui a soutenu, défendu et porté le projet avec force et conviction. Au prisme des réflexions dont il me faisait part, j’ai pu comprendre l’importance du texte ainsi que la nécessité de sa validation par le peuple français, dans l’intérêt de la République et de la Corse.

Le projet de loi soumis au référendum modifiait l’article 72 de la Constitution pour ériger la région au rang de Collectivité Territoriale, statut qu’elle n’obtiendra finalement qu’en 1982. Contrairement à 1972 où la Corse fut associée à la Région PACA dans le cadre de la constitution d’un Etablissement Public Régional, le projet de loi de 69 prévoyait déjà un statut régional particulier pour l’île qui était alors monodépartementale.

De Gaulle, grand visionnaire, a été une fois encore à l’avant-garde. Il avait compris le besoin de rompre le cycle centralisateur qui fut longtemps nécessaire pour assurer la cohésion nationale mais qui ne s’imposait désormais plus. Dans son discours sur la réforme régionale, prononcé à Lyon, le 24 mars 1968, à l’occasion de la 50<sup>ème</sup> Foire Internationale de Lyon, il exposa sa vision d’un nouvel équilibre territorial structurant la France en grandes Régions, chacune porteuse d’une identité, motrice dans le domaine économique et ouverte à un espace euro-méditerranéen. La Région et la Nation ne s’opposant plus, il devenait possible de combiner les identités, régionales et nationale, sans fissurer l’édifice républicain qui se serait enrichi d’une telle diversité... «Unité et Diversité, et jamais l’une sans l’autre», disait Albert Camus. Le Général De Gaulle sut dissocier l’unité et l’uniformité, la première fédérant la diversité, la seconde l’annihilant.

Il avait pour dessein d’aérer l’architecture politico-administrative de la République, jusqu’alors focalisée sur le centre névralgique parisien. Une conception centralisatrice, avérée aux niveaux tant géo-

graphique et historique que politique, que Jean-François Gravier conceptualisa et décrit dans «Paris et le désert français». Un mode d’organisation qu’il convenait de réformer et que le Général n’hésita pas à engager en faisant le pari ambitieux de la Région comme moteur territorial.

J’adhère totalement à ce gaullisme visionnaire qui nie la fatalité et l’archaïsme. Le gaullisme, c’est le mouvement ordonné, le progrès maîtrisé, l’anticipation raisonnée de l’avenir... Loin d’être une idéologie, c’est une certaine idée de la politique qui entend accompagner le mouvement tout en respectant les valeurs fondamentales et immuables de notre pays.

La Corse avait voté OUI mais le résultat négatif au niveau national eut raison de l’homme du 18 juin. Le referendum du 27 avril aura scellé le destin d’un Grand Homme que les contingences politiques n’avaient jusqu’alors pas réussi à abattre.

Les questions posées le 27 avril 1969 demeurent encore sans réponse et les problèmes soulevés irrésolus. La pertinence de notre architecture territoriale reste d’une actualité brûlante. Le Rapport rendu par le Comité Balladur en mars dernier ne propose-t-il pas de la rationaliser ? L’actuel enchevêtrement des entités ainsi que la répartition des compétences rendent le pouvoir diffus et fragmenté... Les projets de décentralisation mis en œuvre depuis les lois Defferre en 1982 n’ont pas produit une organisation territoriale cohérente. Il nous incombe aujourd’hui de poursuivre le processus et de proposer des pistes de réflexion. Les projets de loi qui seront élaborés suite aux conclusions du Comité Balladur nous en donneront l’occasion.

De même, la réforme du Sénat s’invite de façon récurrente dans le débat public, notamment les questions relatives à son rôle dans l’élaboration des textes législatifs et à l’intégration en son sein des représentants des «forces vives de la Nation» que De Gaulle proposait déjà il y a quarante ans. Autant de chantiers politiques fondamentaux laissés inachevés par l’échec du 27 avril...



CHARLES DE GAULLE - COMMUNIQUÉ DU 28 AVRIL 1969

**“JE CESSE D’EXERCER MES FONCTIONS DE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE. CETTE DÉCISION PREND EFFET AUJOURD’HUI À MIDI.”**

05

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 11 février 2009, il a été constitué une Société à Responsabilité Limitée :

**Dénomination** : AFA FACADE

**Capital** : 164.000 euros divisé en 1.000 parts sociales d'un montant de 164 euros chacune, entièrement souscrites et libérées.

**Siège social** : Valle della Grotta, Vacciatelli, 20167 Afa.

**Objet** : La société a pour objet l'exploitation d'un fonds de commerce de travaux de peinture et vitrerie.

L'exploitation de toutes activités du bâtiment et de travaux public.

**Durée** : 99 années à compter de l'immatriculation de la société au Registre du Commerce et des Sociétés.

**Gérants** : M. Leitao Ribeiro Hilario est désigné statutairement gérant sans limitation de durée autre que celle de la société.

**RCS** : Ajaccio.

Pour avis

06

## AVIS DE CONSTITUTION

"Avis est donné de la constitution de l'EURL "CASA BIO", au **Capital** de 7500 euros - **Siège social** : ZI Furiani, 20600 Bastia - **Objet** : Magasin d'articles durables, conseils énergétiques et véhicules électriques.

**Durée** : 99 ans à compter de l'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

**Gérant** : M. Vincent Baldo, demeurant, 12, route de San Martino di Lota, 20200 Pietranera, nommé pour une durée indéterminée".

**Immatriculation** : Au RCS de Bastia

20

Par acte SSP en date à BASTIA du 27 avril 2009 a été constituée la société «CORSE RESEAUX CABLAGES ET TELECOMMUNICATION», SARL au **capital** de 3000 euros, dont le **siège** est à BASTIA (20200) - 4bis Bd Paoli, ayant pour **objet** : l'exercice directement ou indirectement de toutes activités concernant la fourniture, la pose et la maintenance d'antennes de télécommunication, le câblage, la maintenance, la fourniture et pose de fibre optique, les travaux d'installations électriques courants forts courants faibles, notamment les opérations portant sur tous types de réseaux de télécommunication et de vidéocommunication, l'installation et la maintenance de réseaux informatiques micro-informatiques et téléphoniques, les études de marché portant sur l'analyse des besoins du marché et la moyens d'assurer le développement des prestations électriques et informatiques. L'assistance à maîtrise d'ouvrage en administratif et juridique, en finance et économie, et plus généralement en maîtrise d'ensemble, la maîtrise d'oeuvre, le suivi de chantier, la coordination et l'étude de chantier, la réalisation de travaux de bâtiments et de télécommunications.

Monsieur Gabriel POUMEROL, demeurant à BASTIA (20200) - 4bis Bd Paoli, a été désigné en qualité de **gérant**. La **durée** de la société est fixée à 99 années à compter de son immatriculation au RCS de Bastia.

41

## AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 21 avril 2009, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Dénomination** : JO BUSTORI IMMO

**Forme** : Société à Responsabilité Limitée

**Siège** : Lieu-dit Volpajo, Quartier Monte Carlo, 20600 Furiani

**Objet** : Toutes opérations commerciales d'intermédiaire dans toutes transactions afférentes à des immeubles de toute nature et à des fonds de commerce ou d'immeubles, soit à son propre compte soit tout autrement, la gérance d'immeubles sous toutes ses formes et toutes entreprises similaires.

- La participation de la société, par tous moyens, à toutes entreprises ou sociétés créées ou à créer, pouvant se rattacher à l'objet social, notamment, par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, commandite, souscription ou rachat de titres ou droits sociaux, fusion, alliance ou association en participation ou groupement d'intérêt économique ou de location gérance.

- Et plus généralement, toutes opérations industrielles, commerciales et financières, mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social et à tous objets similaires ou connexes pouvant favoriser son extension ou son développement.

**Durée** : 99 années

**Capital** : 8000 euros

**Gérant** : Monsieur Bialostotski Vincent, né le 22 octobre 1961 à Ramsgate (Grande-Bretagne), demeurant, 37, rue Haute 91850 Bouray sur Juine, de nationalité française. La société sera immatriculée au RCS de Bastia.

La gérance,

14

## B. LEONELLI

Avocat  
40, Boulevard Paoli - 20200 Bastia  
Tél : 04 95 31 69 67  
Télécopie : 04 95 32 79 15

## VENTE DE FONDS DE COMMERCE

Aux termes d'un acte sous seing privé en date à Bastia, du 21 avril 2009, enregistré à Bastia le 23 avril 2009, bordereau n°2009/480, case n°2, la SARL "SO.BA.BA", dont le siège social est à Corte (20250), 10, Cours Paoli, a cédé à la Société "C.2.M", Société à Responsabilité Limitée, dont le siège social est à Corte (20250), 10, Cours Paoli, un fonds de commerce de fabrication, vente et distribution de produits alimentaires, saladerie, pâtisserie, confiserie, boissons à consommer sur place ou à emporter (licence 1ère catégorie), salon de thé exploité à Corte (20250), 10, Cours Paoli, moyennant le prix de 150.000 euros, s'appliquant :

Aux éléments incorporels pour la somme de 147.173.00 euros.  
Au matériel pour la somme de 2.827.00 euros.

La date d'entrée en jouissance a été fixée au 21 avril 2009.

Les oppositions seront reçues auprès de Maître B. Leonelli, Avocat, à Bastia (20200) 40, Boulevard Paoli, où il a été fait à cette fin, élection de domicile. Elles devront être faites au plus tard dans les dix jours qui suivront la dernière en date des publications légales prévues.

Pour insertion, L'Acquéreur.

40

## B. LEONELLI

Avocat  
40, Boulevard Paoli - 20200 Bastia  
Tél : 04 95 31 69 67  
Télécopie : 04 95 32 79 15

## "SO.BA.BA"

Société à Responsabilité Limitée en liquidation  
Au capital de 7622,45 euros  
Siège : 10, Cours Paoli - 20250 Corte  
RCS Bastia : N° B 404 304 784

L'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 21 avril 2009 a décidé à l'unanimité et ce à compter de la même date de transférer le siège social de Corte (20250), 10, Cours Paoli à Corte (20250), 5, Avenue Jean Nicoli et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts. L'assemblée générale extraordinaire des associés en date du 21 avril 2009 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 21.04.2009, et sa liquidation amiable sous le régime conventionnel, conformément aux dispositions statutaires.

La société subsistera pour les besoins de la liquidation et jusqu'à la clôture de celle-ci. Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, a été fixé à Corte (20250), 5, Avenue Jean Nicoli, siège de la liquidation. Elle a nommé comme liquidateur Mme Laure Antoinette Baldacci, demeurant à Corte (20250), 5, Avenue Jean Nicoli, en lui conférant les pouvoirs les plus étendus, sous réserve de ceux exclusivement réservés par la loi à la collectivité des associés, dans le but de lui permettre de mener à bien les opérations en cours, réaliser l'actif, apurer le passif, et répartir le solde entre les associés dans le respect de leurs droits. Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Le liquidateur,

16

## Me Alexandre SANTONI

Notaire à la Résidence de Bonifacio  
(Corse du Sud) - 2, Avenue Sylvere Bohn

Suivant acte reçu par Maître Alexandre Santoni, notaire à Bonifacio, le 16 avril 2009, enregistré au SIE de Porto-Vecchio, le 22 avril 2009, bordereau 2009/142, case n°5, il a été constitué la société suivante :

**Forme** : Société Civile Immobilière  
**Dénomination** : "U PINU DI SANTA GHJULIA"

**Siège** : Porto-Vecchio, (20137), Quartier Caparonu, Precojo, c/M. Eltabet.

**Durée** : 99 années

**Objet** : L'acquisition, la prise à bail, la mise en valeur, l'exploitation, l'administration et la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers bâtis ou non bâtis.

Et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation, à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.

**Capital** : 250.000,00 euros

**Apports en numéraire** : 250.000,00 euros

**Gérant** : Monsieur Patrick Eltabet

**Immatriculation** : Au RCS Ajaccio

Pour avis et mention,  
Me Alexandre SANTONI, Notaire

17

## Office Notarial de Saint-Florent

### SCP MAMELLI

Résidence Santa Catalina  
Saint-Florent (20217)  
Tél : 04 95 37 06 00 - Fax : 04 95 37 05 58

Aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Marc Franceschi, notaire à Saint-Florent (20217), le 1er décembre 2008, Monsieur Don Jean Frau, et son épouse Mme Marie Françoise, Thérèse Tissier, ont établi une convention définitive comportant état liquidatif et partage des biens dépendant de la communauté de biens existant entre eux.

Suivant jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de Bastia en date du 16 décembre 2008, ce partage et l'état liquidation qu'il contenait ont été régulièrement homologués, lequel jugement a été déposé aux rang des minutes de l'Office Notarial de Saint-Florent, (20217), aux termes d'un acte reçu par Maître Jean-Marc Franceschi, en date du 17 mars 2009.

Il résulte desdits actes que le fonds de commerce de PRESSING-LAVERIE, exploité à Santa Lucia di Moriani, par lequel Monsieur Don Jean Frau, est immatriculé seul a RCS de Bastia, sous le n° 319 495 750 lui a été attribué en totalité.

Pour avis et mention,

Maître Jean-Marc FRANCESCHI,  
Notaire.

44

## SARL SJ 20

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 7623 euros  
Siège : Espace Santa Lina  
Route des Sanguinaires - 20000 Ajaccio  
RCS Ajaccio : 441 140 746

## CHANGEMENT DE GERANT

Suivant assemblée générale en date du 20 avril 2009, les associés ont pris note de la démission de son poste de gérant de Monsieur Stéphane Camuzat, et nommé en remplacement à compter du 20 avril 2009, Monsieur Jérôme Garceran, demeurant, à Ajaccio, Route des Sanguinaires, Les Grenadines, 2, Résidence des Iles.

Les formalités seront effectuées au Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis,

38

## SARL SINTINELLE

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 3000,00 euros  
Siège : Ldt Arbucetta - Casatorra  
20620 Biguglia  
RCS : 488 864 372

## NOMINATION D'UN NOUVEAU GERANT

Aux termes d'une assemblée ordinaire en date du 25 juin 2008, les associés ont désigné en qualité de gérant Monsieur Vela Alexandre, demeurant Ldt Arbucetta, Casatorra, 20620 Biguglia, en remplacement de Monsieur Vela Marcel, démissionnaire, à compter du 1er juillet 2008, et pour une durée indéterminée. Le dépôt légal sera effectué au Registre du Commerce et des Sociétés de Bastia.

Pour avis et mention, Le gérant.

**GREFFE DU TRIBUNAL  
DE COMMERCE DE BASTIA**

B.P 345 - 20297 Bastia Cedex  
Accès Minitel 3617 Infogrefe

**LIQUIDATION JUDICIAIRE**

28

Par jugement en date du 14/04/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé la liquidation judiciaire simplifiée de la Société :

Le Saint Pancrace (SARL)  
Rte d'Anghione  
20213 Castellare di Casinca

**Activité** : Bar, restaurant (GR), cabaret  
**RCS Bastia** : B 312 300 841, 78 B 16

**Juge commissaire** :

M. Jacques de Zerbi

**Juge commissaire suppléant** :

M. Pierre Ersas

**Liquidateur** : Me P.P. de Moro Giafferi,  
Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera,  
B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

29

Par jugement en date du 14/04/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

SARL d'Exploitation Entreprise  
Brandizi Frères (SARL)  
20234 Novale

**Activité** : Travaux de maçonnerie générale

**RCS Bastia** : B 452 559 982, 2004 B 93

**Juge commissaire** :

M. Ange Louis Guidi

**Juge commissaire suppléant** :

M. Pierre Ersas

**Liquidateur** : Me P.P. de Moro Giafferi,  
Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera,  
B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

30

Par jugement en date du 14/04/2009, le Tribunal de Commerce de Bastia a prononcé l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire à l'égard de :

M. Fossati Amerigo  
Rue Cdt l'Herminier  
Imm. Le Sari  
20200 Bastia  
Domicilié : Taglio Isolaccio  
20230 San Nicolao

**Activité** : Vente de voitures neuves (Loueur de fonds)

**RCS Bastia** : A 496 712 217, 67 A 221

**Juge commissaire** :

M. Philippe Marchioni

**Juge commissaire suppléant** :

Mme MA Fouquet

**Liquidateur** : Me P.P. de Moro Giafferi,  
Imm. U Boscu d'Oru, Bât.B, Pietranera,  
B.P 75, 20289 Bastia Cedex.

Les déclarations de créances sont à déposer dans les deux mois suivant la publication au Bodacc auprès du Liquidateur.

Pour extrait,  
SCP NAPPI-CASANOVA,  
Greffiers Associés

26

**CLÔTURE POUR  
INSUFFISANCE DE L'ACTIF**

Par jugement du 24/03/2009, le Tribunal de commerce a prononcé la clôture pour insuffisance de l'actif :

Dans l'affaire :

GEANT DU MEUBLE (SA)  
c/o Ferrandis Lucien  
125, Chemin des Magnolias  
13820 Ensues la Redonne

**RCS Aix en provenance** :

B 403 134 661 / 95 B 1298

**Activité** : Le négoce de l'ameublement, achat, vente en gros, demi-gros, détail mobilier, literie, matériel électronique.

19

**COMMUNE DE LURI**  
**AVIS D'APPEL PUBLIC  
A LA CONCURRENCE**

**MARCHE DE TRAVAUX  
PROCEDURE ADAPTEE**

**1. Identification de l'organisme qui passe le marché :**

COMMUNE DE LURI - 20228 - LURI

Tél. : 04-95-35-00-15 - Télécopieur : 04-95-30-05-80

**2. Objet du marché :** Marché de travaux - Construction d'une salle polyvalente.

**3. Lieu d'exécution :** Commune de LURI

**4. Durée d'exécution :** 7 mois (compris préparation) à compter de la notification du marché.

**5. Renseignements relatifs aux lots :**

\* Lot 5 : plomberie sanitaires - VMC

\* Lot 6 : isolation - cloisons - plafonnements - peintures - nettoyage

**6. Type de procédure :** Procédure adaptée en application des articles 28 du Code des marchés publics.

**7. Critères de sélection des offres :**

Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous (par ordre de priorité décroissant).

- valeur technique de l'entreprise et des procédés techniques proposés : 0,60

- prix des prestations : 0,40

**8. Délai minimum de validité des offres :** 120 jours à compter de la date limite de réception des offres.

**9. Retrait des dossiers : les dossiers sont à retirer à :**

BUREAU 20 - 1 RUE Victor Hugo - 20600 BASTIA - Tél. 04.95.33.40.50

**10. Date limite de réception des offres :** le 18 mai 2009 à 16H.

**11. Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

DC 4, DC5, attestations sur l'honneur suivant les articles 45 et 46 du CMP et documents demandés dans le règlement de consultation.

**12. Adresse ou les offres doivent être transmises :** Les offres doivent être envoyées en recommandée avec AR ou remises contre récépissé à :

MONSIEUR LE MAIRE - COMMUNE DE LURI  
L.D. PIAZZA - 20228 - LURI

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre administratif peuvent être obtenus :** MAIRIE DE LURI 20228 LURI - Tél. 04.95.35.00.15

**Adresse auprès de laquelle des renseignements d'ordre technique peuvent être obtenus :** M. GUIDONI Jacques - Architecte DPLG - Rés. Plein Sud - Av. Paul Giacobbi - 20600 BASTIA - Tél. 04.95.32.38.61

**13. Instance chargée des procédures de recours :**

Tribunal Administratif de Bastia  
Villa Monte Piano - 20187 Bastia Cédex.

**14. Organe chargé des procédures de médiation :**

Comité Consultatif Inter Régional de règlement amiable des litiges  
Bld Paul Peytral - 13282 Marseille Cédex 20

**15. Précisions concernant les délais d'introduction des recours :**

recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant notification de la décision.

Référé précontractuel, effectué avant conclusion du marché (art L 551.1. Code de Justice Administrative).

**16. Date d'envoi du présent avis à la publication :** 27 avril 2009.

24

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA COSTA VERDE**

20230 Nicolao

**MARCHE DE FOURNITURE  
PROCEDURE ADAPTEE**

**1. Dénomination adresse et numéro de téléphone de la collectivité qui passe le marché :** Communauté de Communes de la Costa Verde

Maison du Développement - 20230 San Nicolao

Tél : 04 95 38 47 39 - Fax : 04 95 38 47 41

**2. Type d'acheteur :** Etablissement public de coopération intercommunale

**3. Objet du marché :** Acquisition d'un véhicule spécialisé de type benne tasseuse biflux.

**4. Présentation des candidatures :**

En application de l'article 45 et 46 du CMP les candidats et leurs sous-traitants, auront à produire un dossier de candidature complet daté et signé par eux (en un seul exemplaire quelque soit le nombre de ses offres).

- L'attestation de fourniture de déclarations sociales

- L'attestation des obligations fiscales

- Si l'entreprise est en redressement judiciaire, la copie des jugements prononcés à cet effet,

- Les pièces prévues aux articles R 324-4 ou R -324-7 du Code du Travail,

**6. Critères de choix et classement :**

Le classement des candidats se fera selon les critères suivants :

1. Le prix : 60%

2. Le délai : 40%

**7. Date de remise des offres :** Le 29 mai 2009

**8. Date d'envoi du présent avis à la publication chargée de son insertion :**

27 avril 2009

Le Président, François BERLINGHI.

12

**AVIS D'APPORT  
DE FONDS DE COMMERCE**

Suivant acte sous seing privé en date du 11 février 2009, Monsieur Leitao Ribeiro Hilario, a apporté à "AFA FACADE", Société à Responsabilité Limitée en formation, au capital de 164.000 euros, dont le siège est domicilié à Valle della Grotta, Vacciatelli, 20167 Afa, un fonds artisanale de "travaux de peinture et vitrerie", exploité Valle della Grotta, Vacciatelli, à Afa, immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio, sous le numéro 383 369 147, estimé à un montant de 164.079 euros. Cet apport est effectué moyennant l'attribution de 1000 parts de 164 euros chacune.

La société prend en charge le passif du fonds de commerce apporté d'un montant de 52.568 euros.

Le présent avis fera l'objet d'une publication au Bulletin Officiel des Annonces Civiles et Commerciales, à compter de laquelle commencera à courir le délai de 10 jours impartis aux créanciers de l'apporteur pour déclarer leur créance, au Greffe du Tribunal de Commerce d'Ajaccio.

Pour avis, Le gérant.

21

**LOCATION GERANCE**

Suivant acte sous seings privés en date à Ajaccio, du 20 avril 2009, enregistré à Ajaccio, RD le 24/04/2009, bordereau 2009/247, case n°4.

Mme Le Strat Chantal Armelle, Veuve de Monsieur Leca Paul André, demeurant, à Ajaccio, 25, rue Docteur Del Pellegrino, Immeuble Le Porto, 20090. Mademoiselle Jessica, Céline Leca, demeurant, à Ajaccio, 25, rue Docteur Del Pellegrino, 20090.

Mme Elodie, Marie Leca, épouse Orsatelli, demeurant à Erbalunga, Chez Monsieur et Mme Orsatelli.

Toutes usufructières, suite au décès de Monsieur Paul André Leca, survenu, à Ajaccio à la date du 10 juillet 1995, lequel était immatriculé au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 783 023 252, immatriculation qui se poursuit.

Ont confié en gérance libre l'exploitation d'un fonds de commerce, de restaurant, débits de boissons, situé Lieu-dit Porto, Ota, 20150, à :

La SARL BOUCHERIE CHARCUTERIE LES PALMIERS, Société à Responsabilité Limitée, au capital de 7622,45 euros, dont le siège social est situé à Porto, Lieu-dit Fiumicello, 20150 Ota, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Ajaccio, sous le numéro B 331 661 207.

Représentée par son gérant et unique associé, Monsieur Jean-Pierre Grangaud.

Pour une durée de huit années à compter du 15 mai 2009, pour se terminer le 14 mai 2017 et renouvelable par tacite reconduction d'année en année.

Il est précisé que le locataire gérant a été autorisé à exercer l'activité ci-après : Boucherie, Charcuterie, Alimentation, Traiteur, Vente de produits Corses, de même qu'à créer l'enseigne ci-après : "Boucherie Charcuterie Due Monti".

En vertu de ce contrat, le locataire exploitera ce fonds à ses risques et périls et sous son entière responsabilité, le loueur ne sera tenu d'aucune dette ni d'aucun des engagements contractés par le locataire gérant, le loueur ne devant en aucun cas être recherché ni inquiété à ce sujet.

Pour unique insertion,  
Le locataire gérant,  
La SARL BOUCHERIE CHARCUTERIE  
LES PALMIERS.  
Son gérant,  
Jean-Pierre GRANGAUD.

22

## SARL DECO NATURE PASSION

Propriété Franceschini  
Route de Loretto - 20090 Ajaccio

### AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte en date du 15 avril 2009, à Ajaccio (Corse du Sud), il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

**Forme** : SARL

**Dénomination** : DECO NATURE PASSION

**Siège** : Propriété Franceschini - Route de Loretto - 20090 Ajaccio

**Objet** : - Vente à distance et à domicile : d'articles, conseils et réalisation de prestations, relatifs à la flore, d'objets et prestations de service de décoration intérieure et extérieure

- Débroussaillage et démaquisage,  
- Travaux d'entretien intérieur et extérieur

**Durée de la société** : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la société au RCS

**Capital** : 3 000 euros, en numéraire

**Gérant** : Monsieur FRANCESCHINI Jacques, demeurant Propriété Franceschini, Route de Loretto, 20090 Ajaccio  
**Immatriculation de la société** : RCS Ajaccio (Corse du Sud)

08

## SARL LE SON DES GUITARES

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 8000 euros  
Siège : Lot Les Collines di Macoa  
20260 Calvi (Corse)  
488 349 887 RCS Bastia

D'un procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 1er janvier 2009, il résulte que :

- Monsieur Jean Dominique Girard, a démissionné de ses fonctions de gérant.

Monsieur Ghjorghju Robichon, reste seul gérant de la société à compter de cette date.

Dépôt légal au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia.

Pour avis,  
Le représentant légal.

11

## FIN DE LOCATION GERANCE

Aux termes d'un acte SSP en date du 22 avril 2009, entre les soussignés : M. Toscano Stéphane, demeurant, Camping Mulinacci, 20137 Lecci, immatriculé au RCS Ajaccio sous le numéro 329 848 189.

**Et** : La SARL U MULINACCIU, Société à Responsabilité Limitée en liquidation, au capital de 7622,45 euros, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le N° 379 824 923, sise pour les besoins de la liquidation, 22, Cours Napoléon, 20000 Ajaccio, dûment représentée par Me Celeri Jean-Pierre, es qualité de liquidateur.

**Il a été rappelé ce qui suit :**

Par acte SSP non enregistré, en date du 05/06/1990, M. Toscano Stéphane, avait consenti à la SARL U MULINACCIU, une location gérance d'une durée égale à la durée de vie de la cette dernière pour l'exploitation d'un fonds de commerce sis au Camping Mulinacci, 20137 Lecci à l'enseigne, dans lequel est exercée une activité de : Camping, petite restauration.

Suite à la décision de dissolution judiciaire de la SARL U MULINACCIU, arrêtée par la Cour d'Appel de Bastia le 11 février 2009 et en conséquence il est décidé d'un commun accord de mettre fin à cette location gérance à compter du 22 avril 2009.

Pour avis,

09

## SCI HAMEAU DE PIANTARELLA

Société Civile  
Au capital de 1.905.613 euros  
Siège : Domaine de Spérone  
20169 Bonifacio  
382238514 RCS Ajaccio

Par AGE du 16 avril 2009, il a été décidé de transférer le siège social :

**Du** : Domaine de Spérone, 20169 Bonifacio.

**Au** : 156, Boulevard Haussmann, 75008 Paris, à compter dudit jour.

Mention sera faite au RCS de Paris.

Pour avis, le gérant.

13

## ALBERTINI

Société à Responsabilité Limitée en liquidation  
Au capital de 8000 euros  
Siège : Villa Albertini  
Route de Saint Antoine  
Nocellu, 20200 Bastia  
488 978 941 RCS Bastia

L'assemblée générale extraordinaire réunie le 20/04/09 a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 20/04/09 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel dans les conditions prévues par les statuts et les délibérations de ladite assemblée.

Elle a nommé comme liquidateur Monsieur Jean-Pascal Albertini, demeurant, 1, rue Luce de Casabianca, 20200 Bastia, pour toute la durée de la liquidation, avec les pouvoirs les plus étendus tels que déterminés par la Loi et les statuts pour procéder aux opérations de liquidation, réaliser l'actif, acquitter le passif et l'a autorisé à continuer les affaires en cours et à en engager de nouvelles pour les besoins de la liquidation.

Le siège de la liquidation est fixé Villa Albertini, Route de Saint Antoine, Nocellu, 20200 Bastia. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés. Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Bastia, en annexe au Registre du Commerce et des Sociétés.

Pour avis, le liquidateur.

47

Suivant assemblée générale extraordinaire du 07 avril 2009, les associés de la SARL COM DESIGN, au capital de 1500 euros, RCS 509 064 333 Bastia, ont pris acte de la démission du gérant, en exercice Monsieur Edouard Bordin, et nommé en remplacement Monsieur Laurent Alboreo, domicilié Pietracorbara, Hameau d'Oreta Cap Corse, 20233 Sisco et Monsieur Fabien Sabalete, domicilié 176 Lotissement La Marana, 20290 Lucciana. La même assemblée a voté le transfert du siège social du 4, rue Colonella, 20200 Bastia, à l'adresse de l'établissement principal sis à **Pietranera, Résidence Boscu d'Oru, 20200 San Martino di Lota**. Les statuts sont modifiés en conséquence.

Pour avis, la gérance.

18

## POLYCLINIQUE DE FURIANI

Société Anonyme  
Au capital de 129.753 euros  
Siège : Lieu-dit Sansonetti  
20600 Furiani  
RCS Bastia : B 496 820 150

AG mixte du 29/11/2008 à effet du jour :

- Non renouvellement de M. Joseph Antona, dans ses fonctions d'administrateur ;

- Nomination de Mlle Marie-Paule Pasqualini, née le 08/08/45 à Bastia (2B), demeurant à Bastia, 2, Bd H. de Montera, en qualité d'administrateur en remplacement de Mme Nicole Antona.

- Constatation de la perte de la moitié du capital et décision en conformité des dispositions de l'article L.223-42 du Code de Commerce, de ne pas dissoudre la société de manière anticipée.

Pour avis,

01

## AP CONSTRUCTION

Sarl au capital de 10 000 euros  
Siège social : Quartier Buggiale  
20113 Olmeto  
RCS Ajaccio 500 206 925

L'AGE du 31 décembre 2008 a nommé, gérante Madame DANIEL Jphetère née PIERRETTE, domiciliée 6 Allée des Pensées 95190 Goussainville en remplacement de Monsieur Paul ANTONA démissionnaire et a décidé de transférer le siège social de la société à **75008 Paris, 66 Avenue des Champs Elysées**. En conséquence radiation au RCS d'Ajaccio et réimmatriculation au RCS de Paris.

Pour avis, la gérance

10

## DEBUT DE LOCATION GERANCE

Suivant acte sous seing privé en date à Ajaccio, du 1er février 2009, enregistré au SIE d'Ajaccio le 23 avril 2009, bordereau n°2009/245, case n°5.

Monsieur Bernardin Jean Renucci, demeurant, Sainte-Marie Sicché, 20190 (Corse du Sud), immatriculée au RCS Ajaccio sous le numéro 326 409 992.

**A donné en location-gérance à :**

Monsieur Dominique Marcel Vincent Julien, demeurant, Urbalacone, 20128 Grosseto Prugna, inscrit au Répertoire des Métiers sous le N°489 478 776 RM 20-1.

Une branche de son activité de fonds de commerce, concernant la Petite Mécanique sis et exploitée sous l'enseigne "RENUCCI BERNARDIN", à Sainte Marie Sicché 20190 (Corse du Sud).

A compter du 1er février 2009 pour une durée d'une année, renouvelable par tacite reconduction pour une même durée.

Pour insertion,

43

## Office Notarial SCP MAMELLI

Résidence Santa Catalina  
Saint-Florent (Haute-Corse)  
Tél : 04 95 37 06 00 - Fax : 04 95 37 05 58

Aux termes d'un acte reçu par Maître Sophie Mamelli, notaire associé à Saint-Florent, le 14 avril 2009, enregistré à Bastia, le 21 avril 2009, bordereau n°2009/473, case n°1.

Monsieur Dominique Sereni, demeurant à Saint Florent (20217), a confié la société dénommée "ROCHIO", dont le siège social est à Bastia (20200), Immeuble "Pouillon", Vieux Port, l'exploitation à titre de location-gérance du fonds de commerce de restaurant et débit de boissons, exploité à Saint-Florent (20217), connu sous le nom de "LA CARAVELLE", pour une durée de 19 mois à compter du 1er avril 2009.

Toutes les marchandises nécessaires à l'exploitation du fonds de commerce dont il s'agit seront achetées et payées par le gérant, et il en sera de même de toutes sommes quelconques et charges dues à raison de l'exploitation dudit fonds, qui incomberont également au gérant, le bailleur ne devant en aucun cas être inquiété ni recherché à ce sujet.

Pour unique publication, Le Notaire.

39

## Société SARL "LIVIA"

Société à Responsabilité Limitée en liquidation  
Dont le liquidateur est Mme Véronique Boisseau  
Au capital de 36.000 euros  
Siège social et de la liquidation :  
7, Allée des Mouettes  
Les Hauts de la Résidence du Golfe  
20166 Porticcio  
N° d'identification : 450 162 649

Suivant délibération en date du 31 janvier 2009, les associés, après avoir entendu le rapport du liquidateur, Mme Véronique Boisseau, demeurant, 7, Allée des Mouettes, Les Hauts de la Résidence du Golfe, 20166 Porticcio, ont approuvé les comptes de liquidation, ont décidé de la répartition du solde de la liquidation, et après avoir donné quitus au liquidateur et déchargé de son mandat ont prononcé la clôture des opérations de liquidation. Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de Ajaccio.

Pour avis, Le liquidateur.

03

Suivant délibération A.G.E. du 01/01/2009.

La SARL BALAGNE AUTO BILAN  
Siret 387 814 122 00017

**CHANGEMENT GERANT :**

Monsieur PILLIARD Marc, Résident 10 Chemin de Palazzi, 20220 SANTA REPARATA.

Mise à jour des Statuts effectuée au Greffe du Tribunal de Bastia.

Pour avis unique

# INFOGREFFE

Les Greffes des Tribunaux de Commerce  
L'Information Légale sur les Entreprises.

GIE INFOGREFFE 338 885 718 RCS PARIS

## INFOGREFFE

PAR INTERNET  
[www.infogreffe.fr](http://www.infogreffe.fr)

**L'information légale  
sur les entreprises**

(Kbis, bilans, états d'endettement...)

PAR MINITEL **3617 infogreffe**

0,92€ + 0,86€ TTC/mn

PAR TÉLÉPHONE **0 899 70 22 22**

1,349€ TTC/appel + 0,337€ TTC/mn

\* Réglementé par décret (arrêté) du 10/01/2009

# MAIRIE D'OLETTA

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

### PROCEDURE ADAPTEE

(MONTANT INFÉRIEUR À 5.150.000 EUROS HT)

2009.006

#### Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur :

Mairie d'OLETTA - 20232 Oletta  
Tél : 04 95 39 01 09 - Fax : 04 95 39 07 59

#### Correspondant : Monsieur le Maire d'Oletta - Mairie d'Oletta

Tél : 04 95 39 01 09 - Fax : 04 95 39 07 59

#### Principale (s) activité (s) du pouvoir adjudicateur :

Services Généraux des administrations publiques

**Objet du marché :** Travaux d'extension de la Halte Garderie, et réalisation d'un local Médical pour Ostéopathe

**Lieu de livraison :** Commune d'OLETTA

**Type de marchés :** Marchés de travaux

**Caractéristiques principales :** Énoncées dans le CCTP

**La procédure d'achat du présent avis est couverte par l'accord sur les Marchés Publics de l'OMC**

Le présent avis correspond à un avis périodique indicatif constituant une mise en concurrence.

**Mode de passation du marché :** Défini par les articles 26.II.5°, 28 et 72 du Code des Marchés Publics

Marché à tranches conditionnelles selon l'article 72 du Code des Marchés Publics, comportant une tranche ferme allotie et une tranche conditionnelle allotie suivantes :

\* **Tranche ferme :** Travaux d'extension de la Halte Garderie

\* **Tranche conditionnelle 1 :** Travaux d'aménagement du Cabinet Médical d'Ostéopathie

**L'avis concerne un marché public**

**Mode de dévolution du marché :** Conformément aux dispositions des articles 10 et 27.III du nouveau Code des Marchés Publics et afin de susciter la plus large concurrence, le pouvoir adjudicateur passe le marché à tranches conditionnelles en lots séparés.

#### \* Tranche ferme comportant treize lots suivants :

- Lot 1 : VRD
- Lot 2 : Démolition
- Lot 3 : Gros oeuvre
- Lot 4 : Etanchéité
- Lot 5 : Cloisons/faux-Plafonds/plâtrerie
- Lot 6 : Menuiserie extérieure
- Lot 7 : Menuiserie intérieure
- Lot 8 : Rêvetement de sol
- Lot 9 : Plomberie/chauffage/VMC
- Lot 10 : Electricité
- Lot 11 : Serrurerie
- Lot 12 : Peinture
- Lot 13 : Nettoyage

#### \* Tranche conditionnelle 1 comportant treize lots suivants :

- Lot 1 : VRD
- Lot 2 : Démolition
- Lot 3 : Gros oeuvre
- Lot 4 : Etanchéité
- Lot 5 : Cloisons/faux-Plafonds/plâtrerie
- Lot 6 : Menuiserie extérieure
- Lot 7 : Menuiserie intérieure
- Lot 8 : Rêvetement de sol
- Lot 9 : Plomberie/chauffage/VMC
- Lot 10 : Electricité
- Lot 11 : Serrurerie
- Lot 12 : Peinture
- Lot 13 : Nettoyage

#### Modalités essentielles de financement et de paiement :

- Les articles 86 à 111 du Code des Marchés Publics (Titre IV - Chapitre 1er)

- Le paiement des acomptes est de 45 jours par virement

**Langue dans laquelle les candidatures et les offres doivent être adressées :**

Le Français

**Unité monétaire utilisée :** L'Euro

**La demande de dossier et sa remise gratuite se feront à l'adresse ci-dessous :**

Mairie d'OLETTA

20232 Oletta

#### Présentation des documents et des renseignements à fournir par le candidat :

Le candidat produira à l'appui de sa candidature :

\* Une déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas mentionnés à l'article 43 du Nouveau Code des Marchés Publics ;

\* La copie du ou des jugements prononcés s'il est en redressement judiciaire ;

\* Les imprimés DC4 et DC5, dûment complétés et signés disponibles aux adresses suivantes <http://www.minafi.gouv.fr> (thème : marchés publics) et [www.cchc.fr](http://www.cchc.fr) ou bien tous documents permettant d'évaluer les capacités professionnelles techniques et financières, ainsi que des documents relatifs aux pouvoirs des personnes habilitées à les engager ;

- La présentation d'une liste des principaux travaux relatifs à l'objet du marché ou équivalent effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire publics et privés ;

Les candidats qui ne peuvent soumissionner à un marché public en application des dispositions de l'article 43 ou qui, le cas échéant après mise en oeuvre des dispositions de l'article 52.I alinéa 1°, produisent des dossiers de candidatures ne comportant pas les pièces mentionnées aux articles 44 et 45 ne sont pas admis à participer à la suite de la procédure de passation du marché

#### Date limite de remise des offres :

\* 18 mai 2009 à 16 heures

#### Critères de sélection des candidatures :

Les candidatures qui n'ont pas été écartées en application des dispositions de l'article 52 alinéa 2° sont examinées au regard des garanties et capacités techniques et financières et références et compétences

**Critères d'attribution des offres :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

- Délai de réalisation des travaux (20%)

- Mémoire technique : caractéristiques des matériaux et matériels, planning (30%)

- Prix des travaux : (50%)

**Durée de validité des offres :** 120 jours

**N° de référence attribué par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice :** 2009.006

#### Adresse à laquelle le dossier devra être déposé :

\* Mairie d'OLETTA  
Services des Marchés Publics  
20232 Oletta

#### Renseignements complémentaires :

##### Renseignements administratifs :

\* Mairie d'OLETTA  
Tél : 0495390109 - Fax : 0495390759

##### Renseignements techniques :

Atelier d'Architecture Hervé GHIRLANDA  
07, Bd Hyacinthe de Montera  
20200 Bastia

Tél : 04 95 30 00 60 - Fax : 04 95 30 00 61

**Instance chargée des procédures de recours et auprès de laquelle des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

Tribunal Administratif de Bastia  
Chemin Montepiano - 20407 Bastia Cedex  
Tél : 04 95 32 88 66 - Fax : 04 95 32 88 55

**Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :**

\* Mairie d'OLETTA - Service des Marchés Publics - 20232 Oletta  
Tél : 0495390109 - Fax : 0495390759

#### Organe chargé des procédures de médiation :

Comité Consultatif Interrégional de Règlement Amiable des Litiges  
Boulevard Paul Peytral - 13282 Marseille Cedex 20

#### Précisions concernant le (s) délai (s) d'introduction des recours :

\* Recours gracieux auprès de l'autorité compétente et recours en annulation dans un délai de deux mois suivant la notification de la décision

\* Référé précontractuel effectué avant la conclusion du marché (article L.551.1 du Code de la Justice Administrative).

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** Le 24 avril 2009

Le Pouvoir adjudicateur, Le Maire,  
Jean-Pierre LECCIA

# COMMUNE DE PIEVE

## AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

#### Nom et adresse de la personne publique : Monsieur le Maire de PIEVE

Commune de PIEVE - 20246 - Tél : 04 95 37 63 39 - Fax : 04 95 35 65 52

**Procédure de passation :** Procédure adaptée, selon les articles 28 et 74 du Code des Marchés Publics

**Objet du marché :** Lot unique

Rénovation et mise en sécurité d'une partie du réseau AEP

Réfection abris bus avec maçonnerie en fer et toit lauze

**Critères de sélection :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères :

- 1) Prix : 50%
- 2) Compétences : 25%
- 3) Délai : 25%

#### Pour tout renseignements concernant les travaux :

Mairie de PIEVE - 20246 - Tél : 04 95 37 63 39 - Fax : 04 95 35 65 52  
Portable de Monsieur Le Maire Jacques LINALE - 06 22 52 54 94

**Date limite de réception des offres :** 15/06/2009

# COMMUNE DE LURI

## AVIS D'ATTRIBUTION

#### 1. Identification de la collectivité qui passe le marché :

Commune de Luri - Hameau de Piazza - 20228 Luri

#### 2. Type de procédure :

Marché Négocié en application des articles 34, 35, 65 et 66 du CMP.

Les prestations sont réparties en 3 lots de consultation donnant chacun lieu à un marché séparé.

**3. Objet du Marché :** Travaux de réhabilitation « clos et couvert » de « la Tour de Piazza » pour la création de 2 logements communaux

#### 4. Attribution :

Lot n°1	Maçonnerie	238.160,11 euros T.T.C.
Lot n°2	Etanchéité	Infructueux
Lot n°3	Menuiseries	29.766,66 euros T.T.C.

#### 5. Date d'attribution des lots pré-cités : 25 mars 2009

**6. Critères d'attribution :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous :

- \* Prix : 40%
- \* Valeur technique : 30%
- \* Délais : 30%

**7. Date d'envoi à la publication :** 24 avril 2009

34

République Française

Département de Haute-Corse

**COMMUNE DE CASTIRLA****PROCES-VERBAL PROVISOIRE  
DE L'ETAT D'ABANDON MANIFESTE**

**Vu** les articles L2243-1 à L2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales  
Nous, Maire de la Commune de **CASTIRLA**, le 7 février 2009, nous avons constaté que l'immeuble à usage d'habitation, appartenant à M. Jacques NASICA, Melle Marie-Romaine NASICA, Mme Françoise ROSSI, Mme Mina FANA GRIMALDI, situé sur la commune de CASTIRLA, et figurant à la matrice cadastrale sous le numéro 162 de la section C, est en état d'abandon manifeste.

**Vu** le rapport établi le 7 février 2009 par Mme PINET CARLOTTI, Architecte DPLG ; La nature des travaux indispensables pour faire cesser l'état d'abandon est la suivante :

- Prévoir la démolition de la construction récente qui défigure cette partie du village ; Les fondations de cet édifice ne sont pas réalisées de façon satisfaisante et de plus on peut penser qu'il exerce une poussée sur la partie ancienne.

- Sur la partie ancienne : mettre la bâtisse hors d'eau, assurer la tenue des pierres de façade et de l'enduit, chaîner les murs qui présentent un bombage.

Le présent procès-verbal ainsi que les textes et rapports qui y sont visés seront notifiés aux propriétaires de droits réels et aux autres intéressés.

Il sera affiché en Mairie et sur la parcelle pendant trois mois et fera l'objet d'une insertion dans Corse Matin et l'Informateur Corse.

A l'issue du délai de SIX MOIS à compter de la notification et de la publication du présent procès-verbal, si le propriétaire n'a pas fait en sorte que cesse l'état d'abandon, le Maire dressera le procès-verbal définitif d'état d'abandon et le Conseil Municipal pourra décider de poursuivre l'expropriation de la parcelle au profit de la commune.

De quoi, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été clos le 20 février 2009 à 14 heures, heure légale, et avons signé.

Fait à CASTIRLA, le 20 février 2009,

Le Maire,

Jacques-André TOMASINI.

36

République Française

Département de Haute-Corse

**COMMUNE DE CASTIRLA****PROCES-VERBAL PROVISOIRE  
DE L'ETAT D'ABANDON MANIFESTE**

**Vu** les articles L2243-1 à L2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales  
Nous, Maire de la Commune de **CASTIRLA**, le 7 février 2009, nous avons constaté que l'immeuble à usage d'habitation, appartenant à M. CAPEZZONE, Mme Jacqueline NASICA, Mme Marie-Paule BALDACCIO THOMAS, Mme Bérandgère BALDACCIO GAYAT, Mme Jeanne LERICOLLAIS, Mme Suzanne SPIRIDIGLIOZZI, situé sur la commune de CASTIRLA et figurant à la matrice cadastrale sous le numéro 254 de la section C, est en état d'abandon manifeste.

**Vu** le rapport établi le 7 février 2009 par Mme PINET CARLOTTI, Architecte DPLG ; La nature des travaux indispensables pour faire cesser l'état d'abandon est la suivante :

- Rénovation de la toiture, des souches de cheminée

- Réfection du linteau à l'étage

- Remplacement des menuiseries extérieures

- Scellement des lauzes en couronnement du mur de la terrasse

Le présent procès-verbal ainsi que les textes et rapports qui y sont visés seront notifiés aux propriétaires de droits réels et aux autres intéressés.

Il sera affiché en Mairie et sur la parcelle pendant trois mois et fera l'objet d'une insertion dans Corse Matin et l'Informateur Corse.

A l'issue du délai de SIX MOIS à compter de la notification et de la publication du présent procès-verbal, si le propriétaire n'a pas fait en sorte que cesse l'état d'abandon, le Maire dressera le procès-verbal définitif d'état d'abandon et le Conseil Municipal pourra décider de poursuivre l'expropriation de la parcelle au profit de la commune.

De quoi, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été clos le 20 février 2009 à 14 heures, heure légale, et avons signé.

Fait à CASTIRLA, le 20 février 2009,

Le Maire,

Jacques-André TOMASINI.

37

République Française

Département de Haute-Corse

**COMMUNE DE CASTIRLA****PROCES-VERBAL PROVISOIRE  
DE L'ETAT D'ABANDON MANIFESTE**

**Vu** les articles L2243-1 à L2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales  
Nous, Maire de la Commune de **CASTIRLA**, le 7 février 2009, nous avons constaté que l'immeuble à usage d'habitation, appartenant à Mme Georgette LESCHI, Mme Catherine ABRANI, Mme Marie-Paule BEVILACQUA, Mme Joëlle ETTORI, Mme Hélène LEONELLI, M. Jean-Louis LESCHI, M. Jean-François LESCHI, M. Jean-Dominique LESCHI, M. Antoine LESCHI, situé sur la commune de CASTIRLA, et figurant à la matrice cadastrale sous le numéro 252 de la section C, est en état d'abandon manifeste.

**Vu** le rapport établi le 7 février 2009 par Mme PINET CARLOTTI, Architecte DPLG ; La nature des travaux indispensables pour faire cesser l'état d'abandon est la suivante :

- Réfection du balcon au premier étage et démolition de la jardinière en bordure de celui-ci.

- Remplacement des menuiseries extérieures, en particulier les persiennes de la fenêtre du rez-de-chaussée.

Le présent procès-verbal ainsi que les textes et rapports qui y sont visés seront notifiés aux propriétaires de droits réels et aux autres intéressés.

Il sera affiché en Mairie et sur la parcelle pendant trois mois et fera l'objet d'une insertion dans Corse Matin et l'Informateur Corse.

A l'issue du délai de SIX MOIS à compter de la notification et de la publication du présent procès-verbal, si le propriétaire n'a pas fait en sorte que cesse l'état d'abandon, le Maire dressera le procès-verbal définitif d'état d'abandon et le Conseil Municipal pourra décider de poursuivre l'expropriation de la parcelle au profit de la commune.

De quoi, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été clos le 20 février 2009 à 14 heures, heure légale, et avons signé.

Fait à CASTIRLA, le 20 février 2009,

Le Maire,

Jacques-André TOMASINI.

33

République Française

Département de Haute-Corse

**COMMUNE DE CASTIRLA****PROCES-VERBAL PROVISOIRE  
DE L'ETAT D'ABANDON MANIFESTE**

**Vu** les articles L2243-1 à L2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales  
Nous, Maire de la Commune de **CASTIRLA**, le 7 février 2009, nous avons constaté que l'immeuble à usage d'habitation, appartenant à M. Paul TADDEI, Mme Jany GUEDJ WALTER, Mme Anastasie FATTACIOLI, Mme Marie-France TADDEI, M. Pierre TADDEI, M. Simon TADDEI, M. Jean-Michel TADDEI, situé sur la commune de CASTIRLA, et figurant à la matrice cadastrale sous le numéro 164 de la Section C, est en état d'abandon manifeste.

**Vu** le rapport établi le 7 février 2009 par Mme PINET CARLOTTI, Architecte DPLG ; La nature des travaux indispensables pour faire cesser l'état d'abandon est la suivante :

- Débarrasser l'embrasure de la porte

- Condamner l'accès au rez-de-chaussée

- Assurer la mise hors d'eau afin d'éviter la poursuite des dégradations :

\* Remplacement des menuiseries

\* Réfection de la toiture

Le présent procès-verbal ainsi que les textes et rapports qui y sont visés seront notifiés aux propriétaires de droits réels et aux autres intéressés.

Il sera affiché en Mairie et sur la parcelle pendant trois mois et fera l'objet d'une insertion dans Corse Matin et l'Informateur Corse.

A l'issue du délai de SIX MOIS à compter de la notification et de la publication du présent procès-verbal, si le propriétaire n'a pas fait en sorte que cesse l'état d'abandon, le Maire dressera le procès-verbal définitif d'état d'abandon et le Conseil Municipal pourra décider de poursuivre l'expropriation de la parcelle au profit de la commune.

De quoi, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été clos le 20 février 2009 à 14 heures, heure légale, et avons signé.

Fait à CASTIRLA, le 20 février 2009,

Le Maire,

Jacques-André TOMASINI.

ABONNEZ VOUS A "L'INFORMATEUR CORSE NOUVELLE"

**6 MOIS = 32 euros****1 AN = 42 euros****INFORMATEUR CORSE NOUVELLE****TEL : 0495320440****FAX 0495320238****Email : al@informateurcorse.com**

## AVIS DE CESSION

Suivant acte SSP en date à Porto (OTA) du 19.02.09, enregistré au SIE d'Ajaccio le 23.02.09, Bord. 2009/113, Case n°3, Extrait 345 établi sous la condition suspensive de l'article L 5125-16 du CSP et suite à l'acte SSP constatant la réalisation en date à OTA du 16.04.09, enregistré au SIE d'Ajaccio le 22.04.09, Bord. 2009/240, Case n°3, Mme Marie-Claude FRANCESCHETTI née QUET, pharmacienne, née le 19.07.47 à Marseille, demeurant à OTA (2A), Pharmacie PORTO, Mme Vanina ATLAN née FRANCESCHETTI, née le 22.01.73 à Marseille, demeurant à Porto - 20150 OTA et Mlle Karine FRANCESCHETTI, née le 01.07.70 à Marseille, demeurant à Porto - 20150 OTA, agissant en qualité de seules membres de l'Hoirie FRANCESCHETTI, ont vendu le fonds de commerce d'officine de pharmacie exploité par Mme Marie-Claude FRANCESCHETTI sis OTA (20150) Lieudit route de Vaïta à la SARL PHARMACIE DE PORTO, au capital de 10.000 €, dont le siège social est sis à OTA (20150) Lieudit route de Vaïta, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le n°510 885 304 représentée par sa gérante et unique associée Mme Nathalie QUEMERE, pharmacienne, née le 14.08.065 à Lorient, de nationalité française, célibataire, demeurant à HYERES (83400), 11 rue des Grillons. La prise de possession et l'entrée en jouissance ont été fixées au 15.04.09. Cette cession a eu lieu moyennant le prix principal de 550.000 euros s'appliquant à concurrence de 510.000 euros aux éléments incorporels, et de 40.000 euros aux éléments corporels.

Les oppositions seront reçues en la forme légale dans les dix jours de la dernière en date des publications légales au siège social du fonds cédé et pour le renvoi de toutes pièces et la correspondance au Cabinet de Me Clotilde CESARI, Avocate inscrite au Barreau d'Ajaccio, Résidence 1er Consul, Bât A3, Quartier Candia, rue des Tamaris - 20090 AJACCIO, désignée séquestre des fonds.

Pour avis.

## RECTIFICATIF

Dans l'annonce N°69, parue dans l'Informateur Corse, du 10 au 16 avril 2009, concernant la nomination de Commissaires aux Comptes de la SARL LEANDRI ROCH BTP.  
Il fallait lire :  
RCS Ajaccio 450 635 503.  
Au lieu de : 450 635 203.

## EXTRAIT DE JUGEMENT

**Numéro d'identification :** 478 272 313  
**Dénomination :** RHODE TOURISME  
**Adresse :** 45, All des Ormes  
Bât. B. Zac Font de l'Orme  
06250 Mougins  
Nous vous notifiions que l'entreprise immatriculée à votre greffe sous le n° 478 272 313, a fait l'objet le 30/03/2009 de l'ajout de l'observation judiciaire suivante :  
Le Tribunal de Commerce de Cannes, a prononcé en date du 24 mars 2009, l'ouverture d'une procédure de sauvegarde sous le numéro 2009J00063 et a désigné Juge Commissaire M. Lagorce Thierry - Administrateur Me Xavier Huertas, 4, rue de l'Opéra, 06359 Nice Cedex 4 avec pour mission de : assister - Mandataire Judiciaire : Me Didier Cardon, 15 Imp. de l'Horloge, 06117 Le Cannet Cedex, et a ouvert une période d'observation expirant le 24 septembre 2009.  
Les déclarations de créances sont à déposer au Mandataire Judiciaire dans les deux mois de la publication au BODACC du jugement d'ouverture.

Pour avis,

AVIS D'APPEL PUBLIC  
A LA CONCURRENCE

## PROCEDURE ADAPTEE

## Identification de l'organisme qui passe le marché :

Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires PACA CORSE  
Centre de Détention de Casabianda  
20270 Aléria

**Fournitures :** Fournitures franco de port de portes et fenêtres en PVC pour des logements de fonction du Centre de Détention de Casabianda

**Procédure :** Adaptée

**Lieu d'exécution :** Centre de Détention de Casabianda

**Retraits des dossiers papier :**

Secrétariat - Centre Détention de Casabianda  
20270 Aléria

**Consultation des dossiers par internet :**

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

**Date limite de transmission des offres :** 15 juin 2009 à 13h00

**Renseignements techniques :** Monsieur BARTOLI Félix

Tél : 04 95 57 22 33 ou 06 18 83 79 94 - Fax : 04 95 57 09 04

**Visite du chantier :** Conseillée (Voir avec M. BARTOLI)

**Date d'envoi à la publication :** 28/04/2009

AVIS D'APPEL PUBLIC  
A LA CONCURRENCE

## PROCEDURE ADAPTEE

## Identification de l'organisme qui passe le marché :

Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires PACA CORSE  
Centre de Détention de Casabianda  
20270 Aléria

**Objet des travaux :** Remplacement de deux fosses septiques de la détention du Centre de Détention de Casabianda

**Procédure :** Adaptée

**Lieu d'exécution des travaux :** Centre de Détention de Casabianda

**Retraits des dossiers papier :**

Secrétariat - Centre Détention de Casabianda  
20270 Aléria

**Consultation des dossiers par internet :**

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

**Date limite de transmission des offres :** 05 juin 2009 à 13h00

**Renseignements techniques :** Monsieur BARTOLI Félix

Tél : 04 95 57 22 33 ou 06 18 83 79 94 - Fax : 04 95 57 09 04

**Visite obligatoire du chantier :** 20 mai 2009 à 10h00 (Voir avec M. BARTOLI)

**Date limite de début des travaux :** 15 juillet 2009

**Date limite de fin des travaux :** 30 septembre 2009

**Date d'envoi à la publication :** 28/04/2009

AVIS D'APPEL PUBLIC  
A LA CONCURRENCE

## PROCEDURE ADAPTEE

## Identification de l'organisme qui passe le marché :

Direction Interrégionale des Services Pénitentiaires PACA CORSE  
Centre de Détention de Casabianda  
20270 Aléria

**Objet des travaux :** Réfection de la toiture des cuisines de la détention du Centre de Détention de Casabianda

**Fournitures :**

Panneaux-tuiles sur une surface d'environ 1200m<sup>2</sup> en remplacement des actuels panneaux en éternit

**Disposition particulières :**

Présence d'amiante dans les panneaux actuels. L'entreprise devra déposer les panneaux dans une déchèterie agréée pour ce type de matériaux (matériaux non friables)

**Procédure :** Adaptée

**Lieu d'exécution des travaux :** Centre de Détention de Casabianda

**Retraits des dossiers papier :**

Secrétariat - Centre Détention de Casabianda  
20270 Aléria

**Consultation des dossiers par internet :**

<https://www.marches-publics.gouv.fr>

**Date limite de transmission des offres :** 05 juin 2009 à 13h00

**Renseignements techniques :** Monsieur BARTOLI Félix

Tél : 04 95 57 22 33 ou 06 18 83 79 94 - Fax : 04 95 57 09 04

**Visite obligatoire du chantier :** 19 mai 2009 à 10h00 (Voir avec M. BARTOLI)

**Date limite de début des travaux :** 15 juillet 2009

**Date limite de fin des travaux :** 30 septembre 2009

**Date d'envoi à la publication :** 28/04/2009

## Me Alexandre SANTONI

Notaire  
2, Avenue Sylèvre Bohn  
20169 Bonifacio

Aux termes d'un acte reçu par Maître Alexandre Santoni, notaire à Bonifacio, le 27 avril 2009.

Monsieur René Emmanuel Giordano, artisan, époux de Mme Nadia Boulahbaq, Conjoint collaborateur, demeurant, à Bonifacio, (20169), La Carpa Carubba. Né à Marseille (13000), le 27 juillet 1958.

A requis Me Santoni d'enregistrer sa déclaration d'insaisissabilité, en application des dispositions des articles L.526-1 à L.526-3 du Code de Commerce.

Le déclarant a précisé qu'il a sa résidence principale dans une maison sise sur la commune de BONIFACIO, cadastré Section K sous les numéros :

- 610 pour une contenance de 00a 60ca  
- 696 pour une contenance de 46a 12ca  
- 709 pour une contenance de 16a 43ca

Pour avis et mention,  
Me Alexandre SANTONI,  
Notaire.

## SCI PALLAVICINI

Société Civile Immobilière  
Au capital de 1524.00 euros  
Siège : 40, Bd Paoli  
20200 Bastia  
RCS Bastia : Siren 382 287 456  
Code NAF : 6832 A

AVIS MODIFICATION  
STATUTAIRE

Par délibération en date du 24 avril 2009, l'assemblée des associés a modifié les articles suivants des statuts.

**Ancienne rédaction :** Article n°4 :

"Le siège social est fixé à 20200 Bastia (Haute-Corse), 40, Boulevard Paoli.

Il pourra être transféré en tout autre endroit par une décision collective extraordinaire des associés".

**Nouvelle rédaction :** Article n°4.

"Le siège social est fixé à 20200 Bastia (Haute-Corse), 21, ter rue César Campinchi. Il pourra être transféré en tout autre endroit par une décision collective extraordinaire des associés".

Pour insertion,  
Monsieur PALLAVICINI Jean-Baptiste,  
Le gérant.

## C.E.C.I.

Société à Responsabilité Limitée  
Au capital de 33000 euros  
Siège social : 22 rue Del Pellegrino  
20090 Ajaccio  
R.C.S. Ajaccio B 480 681 675

Aux termes du procès-verbal de l'assemblée générale du 22 avril 2009, M Jean NICOLAI, demeurant à PORTO VECCHIO (20137), Immeuble Caravelle II, Quai Pascal Paoli, a été nommé Gérant en remplacement de M Jean Marc NICOLAI, décédé le 16 janvier 2009, à compter rétroactivement du 16 janvier 2009.

**RCS :** Ajaccio.

Pour avis,

Par décision de l'associé unique en date du 05 janvier 2009, il a été décidé la continuation de l'EUURL FRT, au capital de 7.500 euros dont le siège social est Rue Pasteur, route de la Marine, 20137 Porto-Vecchio, immatriculée au RCS d'Ajaccio sous le numéro 494 362 209, malgré un montant des capitaux propres inférieur à la moitié du capital social. Mention sera faite au RCS d'Ajaccio

32  
-----  
**COMMUNE DE LUCCIANA**  
-----  
**AVIS D'ATTRIBUTION**  
-----

- 1. Collectivité territoriale contractante :**  
Mairie de LUCCIANA  
Imm. A Canonica  
Rte de Poretta - 20290 Lucciana  
Tél : 04 95 30 14 30 - Fax : 04 95 38 33 94
- 2. Objet du marché :** Réseau éclairage public. Exercice 2008  
Lot n°1 : Génie civil, fouilles en tranchée, gaines, massifs d'ancrage de candélabres  
Lot n°2 : Electricité, câblages, candélabres
- 3. Procédure :** Appel d'offres ouvert à bons de commande. Seuil mini pour chaque lot 50.000 euros HT. Seuil maxi pour chaque lot. 250.000 euros HT
- 4. Critères d'attribution :**  
- Valeur technique des prestations : 60%  
- Prix des prestations : 40%
- 5. Nombre d'offres reçues :**  
5 pour le lot N°1  
5 pour le lot N°2
- 6. Date d'attribution du marché :**  
CCAO du 13.02.09 et délibération du Conseil Municipal du 11.03.09
- 7. Nom des titulaires des marchés et montant :**  
**Lot n°1 :** Génie civil, fouilles en tranchée, gaines, massifs d'ancrage de candélabres :  
SARL Daniel DOMINICI - BP 40 - 20620 Biguglia  
**Lot n°2 :** Electricité, câblages, candélabres :  
SAS S.C.A.E - Parc d'Activités de Puretone - BP 98 - 20290 Borgo
- 8. Date d'envoi à la publicité :** 24.04.2009

Le Maire, J. GALLETTI.

02  
-----  
**DEPARTEMENT DE LA HAUTE-CORSE**  
-----  
**VILLE DE PORTO-VECCHIO**  
-----  
**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**  
-----

**1ère parution**  
Conformément aux articles L.141-3, L.162-5 et R.141-4 à 141- du Code de la Voirie Routière et à l'article L.318-3 du Code de l'Urbanisme une enquête publique préalable à l'incorporation de la voirie du lotissement « Ambacco » quartier Palavesa, dans la voirie communale de la commune de Porto-Vecchio est ouverte du lundi 25 mai 2009 au mercredi 10 juin 2009 inclus.  
Monsieur Dominique GAY est désigné en qualité de commissaire enquêteur.  
Il sera présent en mairie, les jours suivants :  
- le Lundi 25 mai 2009 de 9 h à 12 h  
- le Mercredi 10 juin 2009 de 14h 30 à 17 h  
Les pièces du dossier seront tenues à la disposition du public pendant la durée de l'enquête publique à la mairie de Porto-Vecchio aux jours et heures habituels d'ouverture au public, du lundi au vendredi :  
- de 9 h 00 à 12 h et de 14 h 30 à 17 h  
afin que toute personne puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ouvert à cet effet.  
Les observations pourront être également adressées par envoi d'un courrier au commissaire enquêteur à la mairie de Porto-Vecchio pour être annexées au dit registre.

46  
-----  
Département de la Corse du Sud  
-----  
**COMMUNE DE GROSSETO PRUGNA**  
-----  
**AVIS D'APPEL PUBLIC  
A LA CONCURRENCE**  
-----

**Nom et adresse de la personne publique :**  
Commune de GROSSETO PRUGNA  
BP 93 - Mairie annexe de Porticcio - 20166 Porticcio.

**Mode de passation :** Art. 28 du nouveau Code des Marchés Publics.

**Objet du marché :** Etude d'évaluation environnementale

**Critères de jugement :** Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction du prix, des compétences et références dans le domaine d'étude.  
Pondération des critères de jugement :  
1. Prix 50%  
2. Délais de livraison : 20%  
3. Expérience : 30%

**Dossier de la consultation :** Règlement de la consultation disponible à l'adresse suivante : Mairie annexe de Porticcio  
BP 93 - 20166 PORTICCIO

**Date d'envoi à la publication :** 28 avril 2009  
**Date limite de réception des candidatures :** Lundi 25 mai 2009 à 12h00  
**Renseignements :** Service Urbanisme - Mairie Annexe de Porticcio  
20166 Porticcio - Tél : 04 95 25 29 29 - Fax : 04 95 25 06 21

Le Maire.

25  
-----  
**LA SCPA MORELLI MAUREL  
SANTELLI PINNA RECCHI**  
-----

Diamant III - 2, Avenue de Paris - 20000 Ajaccio

-----  
**ENCHERES PUBLIQUES**  
-----

Au Palais de Justice d'Ajaccio, au plus offrant et dernier enchérisseur, au Tribunal de Grande Instance d'AJACCIO.

-----  
**JEUDI 4 JUN 2009 A 8 HEURES 30**  
-----

**Commune de CUTTOLI CORTICCHIATO,** Lieu-dit "La Barrière" face à l'Hôtel.  
1° Dans la copropriété cadastrée B 486, le lot 1, soit une pièce au rez-de-chaussée.  
2° Dans la copropriété cadastrée B 881, les lots 1, 2, 3, 4 et 5.  
Soit un bâtiment d'un étage sur rez-de-chaussée, construit en pierres, avec un rez-de-chaussée, (cuisine, salle d'eau, séjour), un étage avec deux chambres, WC, lave mains, un grenier, pour environ 80m<sup>2</sup> habitables.  
(Biens plus amplement décrits aux documents hypothécaires et cadastraux et au procès-verbal dressé par huissier documents déposés au Cabinet de la S.C.P.A. «Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi», pour consultation).

**MISE A PRIX GLOBALE A :** ..... 50.000,00 euros  
Outre les charges et clauses et conditions énoncées au cahier des charges dressé par la S.C.P.A. « Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi », et déposé au Greffe du Tribunal de Grande Instance d'Ajaccio.

**ETANT NOTAMMENT PRECISE :**

- \* Que les enchères seront reçues uniquement par Ministère d'Avocat inscrit au Barreau d'Ajaccio.
- \* Que les renseignements complémentaires et le cahier des charges sont notamment consultables :
  - Au Cabinet de la S.C.P.A. « Morelli Maurel Santelli-Pinna Recchi », 2, Avenue de Paris, Immeuble Diamant III à Ajaccio.
  - Au Secrétariat Greffe du Tribunal de Grande Instance.

Fait et rédigé à Ajaccio,  
Le 27 avril 2009,  
Pour extrait

35  
-----  
République Française  
-----  
Département de Haute-Corse  
-----  
**COMMUNE DE CASTIRLA**  
-----  
**PROCES-VERBAL PROVISOIRE  
DE L'ETAT D'ABANDON MANIFESTE**  
-----

Vu les articles L2243-1 à L2243-4 du Code Général des Collectivités Territoriales  
Nous, Maire de la Commune de **CASTIRLA**, le 7 février 2009, nous avons constaté que l'immeuble à usage d'habitation, appartenant à M. Antoine LEONELLI et Mme Hélène LESCHI épouse LEONELLI, situé sur la commune de CASTIRLA, et figurant à la matrice cadastrale sous le numéro 251 de la section C, est en état d'abandon manifeste.

Vu le rapport établi le 7 février 2009 par Mme PINET CARLOTTI, Architecte DPLG ;  
La nature des travaux indispensables pour faire cesser l'état d'abandon est la suivante :

- **Parties en appentis :**
  - \* Au vu de son état de dégradation et du peu de mur restant il est préférable d'envisager la démolition.
  - \* Il faudra prévoir une protection (un muret ou une clôture), en limite de la rue.
- **Construction restante :**
  - \* Consolidation des linteaux
  - \* Création d'un chaînage
  - \* Reprise des fissures
  - \* Remplacement des menuiseries
  - \* Pose d'une couverture

Le présent procès-verbal ainsi que les textes et rapports qui y sont visés seront notifiés aux propriétaires de droits réels et aux autres intéressés.

Il sera affiché en Mairie et sur la parcelle pendant trois mois et fera l'objet d'une insertion dans Corse Matin et l'Informateur Corse.

A l'issue du délai de SIX MOIS à compter de la notification et de la publication du présent procès-verbal, si le propriétaire n'a pas fait en sorte que cesse l'état d'abandon, le Maire dressera le procès-verbal définitif d'état d'abandon et le Conseil Municipal pourra décider de poursuivre l'expropriation de la parcelle au profit de la commune.  
De quoi, nous avons dressé le présent procès-verbal qui a été clos le 20 février 2009 à 14 heures, heure légale, et avons signé.

Fait à CASTIRLA, le 20 février 2009,  
Le Maire,  
Jacques-André TOMASINI.

Notre Site : [www.corse-information.info](http://www.corse-information.info)

07

**RECTIFICATIF**

Dans la publication en date du 17 avril 2009, N°6262, il fallait lire : Par acte SSP en date à Porto-Vecchio, du 10 avril 2009, la Société Hôtelière de Pinarello, SARL au capital de 60.000 euros, dont le siège est à Pinarello, par Sainte Lucie de Porto-Vecchio, 20124 Zonza, (46 920 484 RCS Ajaccio), a donné en location gérance à Monsieur Pierre Albin Del Testa, né le 14 juin 1977 à Arles, de nationalité française, demeurant et domicilié Porto-Vecchio 20137 Village de Fossi, la branche d'activité de restauration sis et exploité à Pinarello 20144 Sainte Lucie de Porto-Vecchio, sous l'enseigne commerciale U PAE-SOLU, à compter du 15 avril 2009, jusqu'au 15 octobre 2009, renouvelable par tacite reconduction d'année en année.  
Mention sera faite au RCS Ajaccio.

15

Par acte SSP en date à Penta di Casinca, du 21 avril 2009, a été constituée la Société **SCI ACQUA BELLA**, Société Civile de Construction Vente au capital de 10.000 euros, dont le siège est à Penta di Casinca (20213), Zone d'Activités de Folelli, ayant pour objet : L'acquisition d'un terrain sis à Poggio Mezzana, (20230) ; la construction sur ce terrain d'immeubles destinées à former une résidence de tourisme classée ; la vente des immeubles construits ou en l'état futur d'achèvement à tous tiers. La société BRANDIZI PROMOTION, dont le siège est à Penta di Casinca (20213), Zone Artisanale - Folelli (439 415 688 RCS Bastia), a été désignée en qualité de gérante. La durée de la société est fixée à 10 années à compter de son immatriculation au RCS de Bastia. Toutes les cessions sont soumises à agrément donné par décision collective extraordinaire des associés.

50

**COMMUNE DE COTI-CHIAVARI****AVIS AU PUBLIC****1ère insertion.**

Par arrêté Municipal n°15/2009 du 27 mars 2009, l'enquête publique relative à l'établissement de la carte communale se déroulera du jeudi 14 mai 2009 au vendredi 12 juin 2009, pendant 30 jours consécutifs à l'exception des samedi dimanche et jours fériés.

L'enquête se déroulera dans les locaux de la Mairie de Coti-Chiavari, à Coti Village, ou le dossier et le registre d'enquête seront à la disposition du public du lundi au vendredi de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures.

\* Le Commissaire-Enquêteur, M. MARQUELET, siègera :

\* le jeudi 14 mai 2009 de 8 heures à 12 heures

\* le mardi 19 mai 2009 de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures

\* le vendredi 29 mai 2009 de 8 heures à 12 heures

\* le vendredi 05 juin 2009 de 8 heures à 12 heures

\* le vendredi 12 juin 2009 de 8 heures à 12 heures et de 14 heures à 17 heures

Pendant la durée de l'enquête les observations pourront être également adressées au Commissaire Enquêteur à l'adresse de la Mairie de COTI-CHIAVARI. Après remise du rapport du Commissaire Enquêteur celui-ci sera consultable en Mairie.

Le Maire de COTI-CHIAVARI.

51

**RESIDENCE PERLA D'ISULA**

Société par actions simplifiée  
Au capital de 1500 euros  
Siège : Linguizzetta (Corse)  
Marine de Bravone  
509 835 237 RCS Bastia

Suivant décisions de l'associé unique en date du 26 février 2009, il a été décidé d'augmenter le capital social de 500 euros par l'émission de 500 actions de 1 euro de valeur nominale chacune, à souscrire, en numéraire, au prix unitaire de 2 euros, soit avec une prime de 1 euros par action.

La réalisation de l'augmentation du capital social a été constatée le 2 mars 2009 au vu l'attestation de dépôt des fonds y afférente.

Le capital a été ainsi porté de 1000 euros à 1500 euros, divisé en 1500 actions d'une valeur nominale de 1 euros chacune, toutes de même catégorie, entièrement libérées.

La rédaction de l'article 9 des statuts a été modifiée en conséquence.

Pour avis,

**ZENITH IMMOBILIER****APPARTEMENTS**

- Bastia centre, F3 rénové 57m<sup>2</sup> hab. T.B état : **139000 €**

- Bastia centre, TB F4/5 125m<sup>2</sup> hab. entièrement rénové, beaucoup de cachet, vue mer : **298000 €**

- Bastia centre, splendide duplex de caractère F6 200m<sup>2</sup> hab. + grenier 100m<sup>2</sup> : **465000 €**

- Bastia hauteurs, appart-villa 165m<sup>2</sup> hab. avec terrasse de toit 180m<sup>2</sup>, TB prest. : **570000 €**

- Bastia sud, TB F3 récent 72m<sup>2</sup> hab.terrasse 35m<sup>2</sup>, vue mer, cave, parking, Tb état : **210000 €**

- Bastia sud, F3 70m<sup>2</sup>, terrasse, TB vue mer montagnes : **155000 €**

**VILLAS**

- Cardo village, villa F6 160m<sup>2</sup> habitables, garage 90m<sup>2</sup>, grande terrasse, vue mer, T.B état : **435000 €**

P. BERENI Ceppe - 20620 BIGUGLIA

Tél : (33) 04 95 33 80 36 - Fax : (33) 04 95 33 82 72

[WWW.ZENITHIMMOBILIER.COM](http://WWW.ZENITHIMMOBILIER.COM)

**INFOGREFFE**

PAR INTERNET

[www.infogrefe.fr](http://www.infogrefe.fr)**L'information légale sur les entreprises**

(Kbis, bilans, états d'endettement...)

PAR MINITEL

**3617 infogrefe**

0,02€ + 0,86€ TTC/mn

PAR TÉLÉPHONE

**0 899 70 22 22**

1,30€ TTC/appel + 0,337€ TTC/mn

**VÉHICULES UTILITAIRES RENAULT  
UN MILLION D'UTILISATEURS  
ÇA DONNE CONFIANCE<sup>(1)</sup>****Renault Kangoo**  
Express compact 1.6 90 ch**7500 €<sup>(2)</sup>** HT

SOUS CONDITION DE REPRISE

**-1000 €<sup>(3)</sup>** si votre véhicule a + de 10 ans[www.entreprises.renault.fr](http://www.entreprises.renault.fr)**RENAULT N°1 DES VENTES AUX ENTREPRISES : EN 2008, 1 UTILITAIRE SUR 3 VENDU EN FRANCE EST UN RENAULT<sup>(4)</sup>**

(1) Parc roulant Renault VU : source AAA. (2) Prix conseillé pour un Kangoo Express compact 1.6 90 ch à 7 500 € HT incluant la remise Renault de 2 200 € HT et la prime à la casse Renault de 1 000 € HT sous condition de la reprise d'un véhicule de plus de 8 ans destiné à la casse par rapport au tarif n° 2177 au 05/01/2009 de 10 700 € HT. Offre non cumulable, réservée aux artisans, commerçants et sociétés (hors loueurs et flottes sous protocole), valable jusqu'au 30/04/2009 dans le réseau Renault participant. (3) Dans la limite de la mesure gouvernementale annoncée le 04/12/08, pour l'achat d'un véhicule utilitaire neuf et la reprise d'un véhicule de plus de 10 ans destiné à la casse. (4) 33,4 % de part de marché des ventes aux artisans, commerçants et sociétés du 01/01 au 31/12/2008. Source AAA.

**RENAULT**

**DORIA AUTOMOBILES S.A.S**  
Av de la libération - Lupino - 20600 BASTIA Tél : 04 95 30 13 00  
Casatorra RN 193 - 20620 BIGUGLIA Tél : 04 95 58 95 10  
[www.doria-auto.fr](http://www.doria-auto.fr)

**GHISONI : Travaux soumis à autorisation**

Le village de Ghisoni étant situé dans le périmètre d'un monument inscrit à l'inventaire des monuments historiques, certains travaux, notamment ceux ayant pour effet de modifier l'aspect extérieur d'un bâtiment, sont soumis à des autorisations d'urbanisme et doivent faire l'objet d'une déclaration préalable. Les habitants souhaitant entreprendre des travaux de cet ordre peuvent se renseigner auprès des services municipaux sur les démarches à effectuer. Il est également conseillé aux entreprises de s'assurer du respect de ces règles avant d'entreprendre les modifications.

**SAN GAVINU DI CARBINI : Inscription à l'école de Gialla**

Les inscriptions pour la prochaine rentrée scolaire seront enregistrées à la mairie annexe d'Arragio aux dates et horaires suivants : du lundi 20 avril au mercredi 13 mai inclus, de 9 heures à 11 heures 30 et de 14 heures à 16 heures. Ces inscriptions concernent les enfants domiciliés sur la commune et qui auront trois ans révolus le 31 décembre 2009, ainsi que les enfants arrivés récemment dans la commune. Les parents sont priés de présenter le livret de famille original, de même que les copies des feuillets père, mère et enfant; deux justificatifs de domicile, les originaux et copies du carnet de santé; l'original et les copies des feuillets de vaccination; un certificat médical d'aptitude en cas de première inscription; l'original du certificat de radiation en cas de changement d'établissement. Une inscription à la garderie pourra également être effectuée.

**OSANI : Restauration de l'église**

L'association L'amichi di San Francescu pour la restauration de l'église Saint François a reçu de nombreux dons au profit de la restauration de l'église Saint François. La collecte a permis de réunir à ce jour 1000 euros. En remerciant les généreux donateurs, les membres de l'association vous précisent que la souscription reste ouverte à l'adresse suivante: L'amichi di San Francescu, 20 147 Osani, CCP 0244036 U Ajaccio.

**AGHIONE : Accès Internet**

Les entreprises, sociétés et associations qui n'ont pas encore accès à l'ADSL peuvent obtenir une prise en charge de l'installation de ce service par Satellite. C'est la Collectivité Territoriale de Corse qui a décidé sa mise en œuvre pour permettre à tous un accès à cet outil propre à développer les activités dans les communes rurales. Chaque entreprise, société ou association désirant bénéficier de ce dispositif doit adresser un courrier à la Mitic à Ajaccio, à Eric Ferrari en indiquant qu'elle se situe dans une zone non couverte par l'ADSL. MITIC, Hôtel de Région, 22 cours Gandval, 20187 AJACCIO cedex 1.

**LEVIE : Débroussaillage saisonnier**

Indispensable à la sécurité des habitants en période estivale, le débroussaillage saisonnier doit être organisé par les personnes possédant un logement ou un terrain sur la commune de Levie avant le 30 juin. Le débroussaillage devra être total dans un rayon de 50 mètres autour des constructions, des habitations et de leurs dépendances. Ce défrichage et le maintien en état débroussaillé son également obligatoires sur les terrains non construits situés en zone urbaine. Il faut pour finir noter que ces travaux sont à la charge des propriétaires des installations et des terrains de la commune.

**POGGIO-DI-NAZZA : Divagation d'animaux interdite**

En raison des désagréments causés par les animaux, la municipalité rappelle aux éleveurs porcins et bovins que la divagation des bêtes est totalement interdite sur le territoire communal.

**CALENZANA : Inscriptions au C.L.S.H.**

Les personnes désireuses d'inscrire leurs enfants au Centre de Loisirs Sans Hébergement E Pieve d'Olmia e di Pinu, peuvent retirer un dossier dans les mairies des communes de Moncale, Calenzana, Zilia, Montegrosso. Les dossiers complets devront être rendus avant le 20 mai. Les enfants de 3 à 6 ans peuvent être pris en charge pour une seule demi-journée.

**OLMETO : Concert de la chanteuse Domistria**

La chanteuse Domistria et ses musiciens donneront un concert le samedi 16 mai à 21 heures dans la salle polyvalente. Vous pouvez obtenir plus de renseignements sur l'artiste en visitant son site Internet à l'adresse suivante : <http://www.myspace.com/domistriamusic>.

**LUMIO : Cérémonie du 8 mai**

Le conseil municipal et le président des anciens combattants vous informent qu'à l'occasion du 8 mai, le curé Jean-Yves Coeroli célébrera une messe anniversaire à 11 heures. Une cérémonie civile et militaire suivra devant le monument aux morts. Enfin, un apéritif offert par la municipalité à toutes les personnes présentes mettra fin à la matinée.

**PROPRIANO : Sortie du troisième âge**

Le voyage qui était prévu dans le Périgord est annulé mais le club du troisième âge de Propriano organise un voyage sur la côte adriatique du 15 au 20 juin. Le tarif par personne est fixé à 750 euros. Ceci est le dernier rappel, vous êtes priés de vous inscrire le plus rapidement possible au 04 95 76 01 68.

**CORBARA : Concert de Polyphonies**

Un concert de fin de stage des élèves ayant participé à la formation de chants polyphoniques corses, dirigée par Jacky Micaelli, est organisé le samedi 2 mai en l'église du couvent. Rendez-vous à 18 heures 30.

*Ce tournoi du CA Bastia a connu un très beau succès populaire malgré un temps exécrable qui n'a pas permis aux jeunes débutants de montrer leurs possibilités. Pourtant 50 formations s'étaient préparées, avec passion, pour montrer leur savoir-faire. Hélas, ce dimanche qui leur était réservé fut arrosé par une pluie constante, les empêchant de poursuivre leur rêve. Elles étaient d'ailleurs déçues malgré le réconfort des parents mais aussi des passionnés qui tentaient d'arrêter les larmes.*

## VI<sup>ÈME</sup> TOURNOI DE JEUNES DU C.A.BASTIA

# L'E.F.B, le Nebbiu, le S.C.B et I



**C**ertes ce n'est que partie remise, mais ce dimanche ils en avaient gros sur le cœur. Ce mauvais temps a aussi contrarié les dirigeants du **C.A Bastia** qui s'étaient employés à mettre sur pied cette belle épreuve. Hélas, les vannes célestes n'ont rien voulu savoir, arrosant copieusement la verte pelouse sur laquelle tous ces gamins auraient aimé jouer.

### C'est bien dommage pour tous

L'après-midi avaient lieu les finales qui ont pu se dérouler normalement. Cinq étaient au programme. Une en **13 ans** entre **Pieve di Lota** et le **FC Borgo**, deux en **Benjamins** (Elite et Honneur) et deux en **Poussins** (Elite et Honneur).

Toutes furent passionnantes et très disputées. Les spectateurs qui s'étaient installés dans la tribune officielle ont été ravis des qualités et des capacités de tous ces enfants chaleureux et valeureux, évoluant avec un état d'esprit exemplaire et dotés d'un fair-play remarquable. Un véritable exemple de sportivité pour les catégories supérieures.

## POUSSINS & BENJAMINS HONNEUR

### Furiani-Agliani 1 C.A.Bastia 0

**B**elle prestation de ces deux formations qui se sont bien battues pour rafler la mise, mais ce furent les Furianais, beaucoup plus entreprenants, qui parvinrent grâce à Pietri à s'imposer de justesse et s'adjuger le trophée..

**FURIANI :** Giancoli, Giovanni, Dominici, Fontana, Pietri, Saguro, Giacomi, Pinducci.  
**Educateur :** Charly Casale.

**C.A.BASTIA :** Berlandi, Pasero, Stary, Rutali, Barralis, Giabiconi, Malka, Vadella.  
**Educateur :** Patrick Pasero.

**SITE A.J.BASTIA**  
<http://ajb.athle.org>

### A.S.Nebbiu 0 - S.C.Bastia 0 (Nebbiu T.B)

**C**ette opposition entre les jeunes élèves de Claude Angeli et ceux du Sporting Club Bastiais a tenu ses promesses. Les jeunes Bastiais, au football déjà plus fouillé, montrèrent une bonne circulation de balle, alors que les gars du Nebbiu furent de coriaces rivaux costauds et ne manquant pas de volonté. Cela leur permit d'aller au bout de l'aventure en parvenant à arracher un succès mérité lors de la séance des tirs au but qu'ils remportèrent 5 tirs à 4, s'attribuant ainsi le trophée Honneur. Un grand bravo à tous.

**A.S.NEBBIU :** Grossi, Coltelloni, Frau – Mimoun, Saladini, Buenomano, Ferrari, Raffaelli, Michoud.  
**Educateur :** Claude Angeli

**S.C.BASTIA :** Benvenuti, Pianelli, Berti, Giacomi, Romiti, Feretti, Santoni, Bonavita, Savelli.





## Pieve-di-Lota 1 - F.C.Borgo 0

**T**rès belle opposition entre les jeunes Miomais et les jeunes Borgais. Ces deux formations se sont employées à jouer un football de qualité sur une pelouse très préparée. Les deux adversaires, d'égale valeur, ont tout tenté pour arracher ce trophée. Il a été finalement récupéré par les Miomais qui ont arraché la victoire grâce à une réalisation d'Antoine Marie Fantozzi à la 13ème minute. Malgré leurs efforts, les Borgais ne purent éviter l'échec, mais ils furent très valeureux.

**PIEVE-DI-LOTA :** Peyretti, Figarella, Ponticaccia, Vandeyoorde, Maestrati, Fantozzi, Ansidei, Bansard, Antomarchi, Lucciani, Boglin, Graziani, Belrali.  
Educateurs : Patrick Bertocchi et Jean-Marc Piazza.

**F.C.BORGO :** Dellapina, Raffalli, Piscopo, Sedilesu, Tordelli, Cacciari, Ersu, Mariotti, Muzzarelli, Dacalvagaio, Correia, Marchese, Haddaouti, Lucchetti, Lovighi.

**13 ANS**

## POUSSINS & BENJAMINS ELITE

### S.C.Bastia 1 E.F.Bastia 0

**E**ncore une superbe prestation de ces deux jeunes équipes dont le but constant est de faire courir le ballon et trouver les espaces pour surprendre les adversaires. Cette finale entre les Bastiais et les Filantistes fut passionnante mais aussi très indécise.

Les protégés de Louis Piercecchi et Charly Raffalli ont toutefois réussi à tromper le gardien Pinducci qui ne put éviter le but de Mathis Vincensini, lequel parvint ainsi à apporter le trophée à ses camarades. Mais les poulains de Tousseint Costantini méritaient tout autant cette coupe. Hélas...

**S.C.BASTIA :** Masala, Piercecchi, Mention, Emmanuelli., Mori, Nouala, Vincensini, Emmanuelli, Cruz.  
**Educateurs :** Louis Piercecchi, Charly Raffalli.

**E.F.BASTIA :** Pinducci, Vezzoni, Garcia, Pelloni, Gambini, Albertini, Cesari, Triki, Giordani.

### E.F.Bstia 1 - Furiani-Agliani 0

**L**à aussi la bataille a fait rage entre les Filantistes et les Furianais. Ce fut une partie très animée entre ces deux belles formations très volontaires, très appréciées et également très applaudies par le public séduit par le jeu de ces jeunes gamins bien préparés à l'esprit football. Les Filantistes allaient au bout du compte arracher une victoire méritée grâce à une réalisation d'Arno Viale mais les jeunes Furianais furent, eux aussi, des prétendants qui auraient pu être des vainqueurs appréciés.

**EFB :** Demasi, Mollard, Zanetti, Viale, Tramini, Costa, Triki, Pastinelli, Colombel, Villemant, Multari.

**Educateur :** Bati Marfisi.

**FURIANI :** Delatour, Renard, Medaoui, Piazzoli, Polifroni, Mariani, Fontana, Tognetti, Dominici. **Educateur :** François Piazzoli.



# LE TEMPS D'UN INSTANT

Par Julien Biaggi



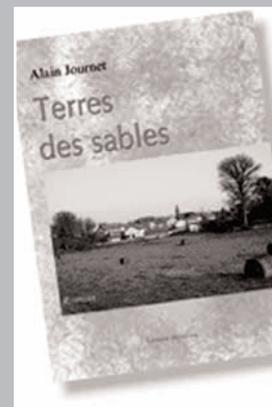
## TRÉSORS GRATUITS

Le temps d'un instant de ce vendredi 1<sup>er</sup> mai est entièrement consacré au livre, et ce avec d'autant plus d'urgence que la bibliothèque numérique mondiale vient d'être lancée par l'Unesco. Internet n'a pas fini de nous faire voyager à travers le monde; cette fois le vaisseau est le livre et les escales sont les grandes bibliothèques du monde entier. La **BNM** permettra aux lecteurs de consulter, gratuitement, des millions de livres en navigant en sept langues : anglais, arabe, chinois, espagnol, français, portugais et russe. Mais on n'accède pas aux livres qu'en cliquant avec sa souris, démarche qui n'enlève rien à la louable volonté de se cultiver. Le plaisir de lire commence lorsqu'on franchit la porte d'une bibliothèque ou d'une librairie. Il grandit lorsqu'on met la main sur l'ouvrage recherché. Il devient délice lorsqu'on part avec la promesse de s'y plonger et d'en faire un compagnon de tous les instants.



## TERRES DES SABLES

La fête des libraires qui a été célébrée samedi dernier m'invite à parler d'un autre livre, «**Terres des sables**» d'Alain Journet, aux éditions Bénévent. Il s'agit d'un roman qui fait une place de choix aux richesses des provinces de notre pays. L'auteur a vécu son enfance dans la **Bresse**, terre par excellence agricole. Il a su observer et surtout comprendre la vie rude des hommes et des femmes de cette région essentiellement rurale, prenant en compte tous les petits riens qui constituent la vie de famille. Ne fait-il pas valoir que cette dernière est le plus beau patrimoine que l'humanité nous ait confié ? Mais comment ne pas se laisser dominer par un monde en évolution permanente, inondé de plaisirs, générateur de besoins infinis ?



## UN CORSE À LILLE

L'enquête du commandant Léoni porte un titre qui ne surprendra pas (puisque son auteur s'appelle Eléna Piacentini) : «**Un Corse à Lille**», dans la collection «**Polars en nord**». L'auteure a su mettre son expérience de consultante en management au profit d'une enquête de Pierre-Arsène Léoni appelé à élucider deux intrigues bien glauques. L'écriture est intarissable. Elle nous entraîne à travers tous les méandres d'une mission que s'est assignée un expert en matière de conseils aux managers : mettre sur la voie de la rédemption des chefs d'entreprise ignobles et haïs. Les cadavres ne manquent pas... Eléna Piacentini est Lilloise d'adoption et sa maison d'édition, «**Ravet Ranceau**», a su relier la capitale du Nord à la Corse...



## AUDIOLIB

C'est une délectation que d'écouter le texte intégral du roman «**Le Montespan**» de Jean Teulé, lu par François d'Aubigny, objet d'un CD MP3 aux éditions Julliard, dont la qualité de son vous procure un intense moment de plaisir. Vous



connaissez sans doute l'histoire du cocu le plus célèbre et le plus insolent du siècle de Louis XIV, Louis-Henri de Pardaillan, marquis de Montespan. Le jour où le roi jeta son dévolu sur Madame de Montespan, chacun à Versailles félicita le mari de sa bonne fortune. C'était mal le connaître...



**SITE A.J.BASTIA**

<http://ajb.athle.org>

**BELIER** (21 mars au 19 avril).

**Chiffre** : 1. **Cœur** : Votre jalousie refait surface à l'occasion d'une rencontre. Toutefois, vous la modérez beaucoup mieux que par le passé. **Affaires** : On vous annonce l'arrivée d'un nouveau collègue. Vous allez être chargé de l'informer. **Santé** : Evitez les voyages en avion.

**TAUREAU** (20 avril au 20 mai).

**Chiffre** 0. **Cœur** : Vous passez beaucoup de temps avec vos amis. Une très belle complicité vous unit. **Affaires** : Vous allez devoir faire appel à votre côté persuasif. Un client particulièrement difficile a besoin que vous fassiez valoir vos arguments. **Santé** : Tout va bien.

**GEMEAUX** (21 mai au 20 juin).

**Chiffre** : 9. **Cœur** : Vous avez tendance à vouloir être un peu trop autoritaire. Votre partenaire n'apprécie pas ce trait de votre caractère. **Affaires** : Vos efforts finissent par porter leurs fruits. Vous allez être récompensé du temps que vous avez investi. **Santé** : Fatigue.

**CANCER** (21 juin au 22 juillet).

**Chiffre** : 7. **Cœur** : Vous appréciez la tendresse dont fait preuve votre partenaire. C'est sans doute le secret de votre équilibre. **Affaires** : Des contacts prometteurs se révèlent sans suite. Il faudra vous remettre en quête de nouveaux clients. **Santé** : Moyenne.

**LION** (23 juillet au 22 août).

**Chiffre** : 6. **Cœur** : Vous paraissez soucieux et renfermé. Sortez et voyez du monde pour vous changer les idées. **Affaires** : Votre motivation est un peu en rade ces temps-ci. Essayez de trouver de nouvelles techniques dans votre occupation. **Santé** : Faites de la marche.

**VIERGE** (23 août au 22 septembre).

**Chiffre** : 7. **Cœur** : Vous avez envie de faire savoir au monde que vous êtes amoureux. Après les moments difficiles, la joie est enfin revenue. **Affaires** : Vos tiroirs ont besoin d'être remis en ordre. Prenez le temps de le faire calmement. **Santé** : Douleurs abdominales.

**BALANCE** (23 septembre au 22 octobre).

**Chiffre** : 1. **Cœur** : C'est au sein de votre famille que vous vous sentez le mieux. Il faut dire qu'il y règne un excellent climat. **Affaires** : Vous avez enfin pu signer un contrat intéressant. Beaucoup de travail en perspective. **Santé** : Prudence en traversant la rue.

**SCORPION** (23 octobre au 21 novembre).

**Chiffre** : 5. **Cœur** : Votre partenaire fait preuve d'autorité sur vous. Votre caractère peu expansif vous permet d'accepter cette façon d'être. **Affaires** : Il faut prendre certains risques. Le tout est de vraiment bien les calculer. **Santé** : Surveillez le cholestérol.

**SAGITTAIRE** (22 novembre au 21 décembre).

**Chiffre** : 6. **Cœur** : Vous passez par des hauts et des bas. Votre moral n'est pas vraiment au beau fixe ces derniers temps. **Affaires** : Votre créativité est un atout. Attention toutefois de ne pas tout étaler trop vite au grand jour. **Santé** : Plutôt moyenne.

**CAPRICORNE** (22 décembre au 20 janvier).

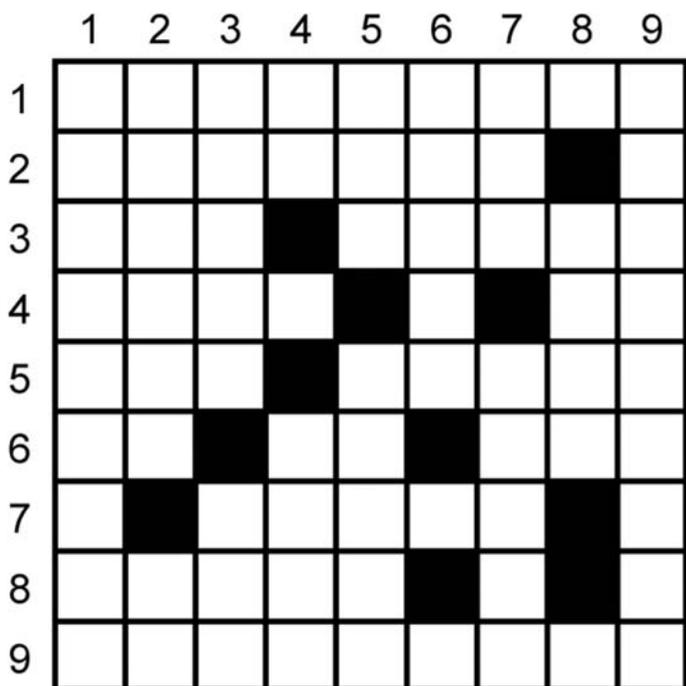
**Chiffre** : 8. **Cœur** : Une dispute est fort possible. Il faudra prendre le temps, par la suite, de recoller les morceaux. **Affaires** : Climat tendu au sein de votre service. Il y a des rumeurs qui courent que vous n'appréciez pas du tout. **Santé** : Une nervosité importante.

**VERSEAU** (21 janvier au 19 février).

**Chiffre** : 2. **Cœur** : Vous trouverez refuge dans l'affection de vos proches. Vous en avez tout particulièrement besoin pour l'instant. **Affaires** : Soyez à l'heure à vos rendez-vous. C'est une qualité qui a beaucoup d'importance dans votre domaine. **Santé** : Equilibrée.

**POISSONS** (20 février au 20 mars).

**Chiffre** : 9. **Cœur** : Vos pensées sont tournées vers une personne entrevue lors d'une soirée. Vous allez chercher à tout prix à la retrouver. **Affaires** : Bonne entente entre collègues. C'est sans doute ce qui favorise les bons résultats. **Santé** : Attention au poids.

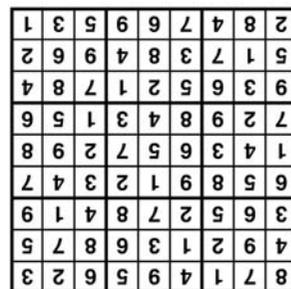
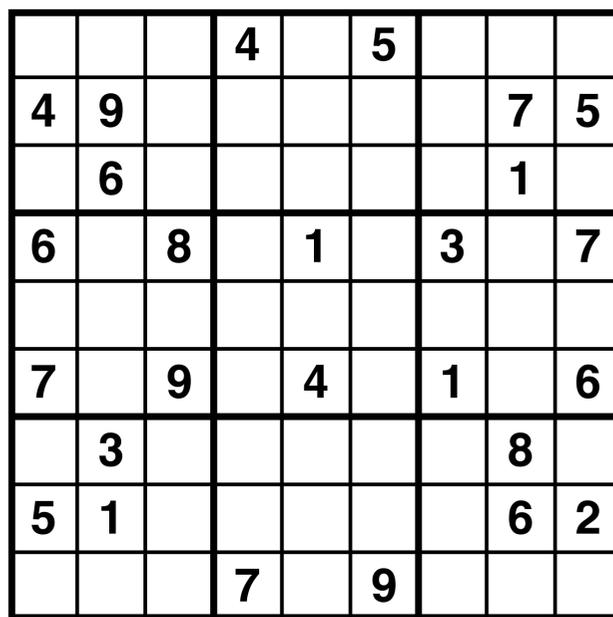


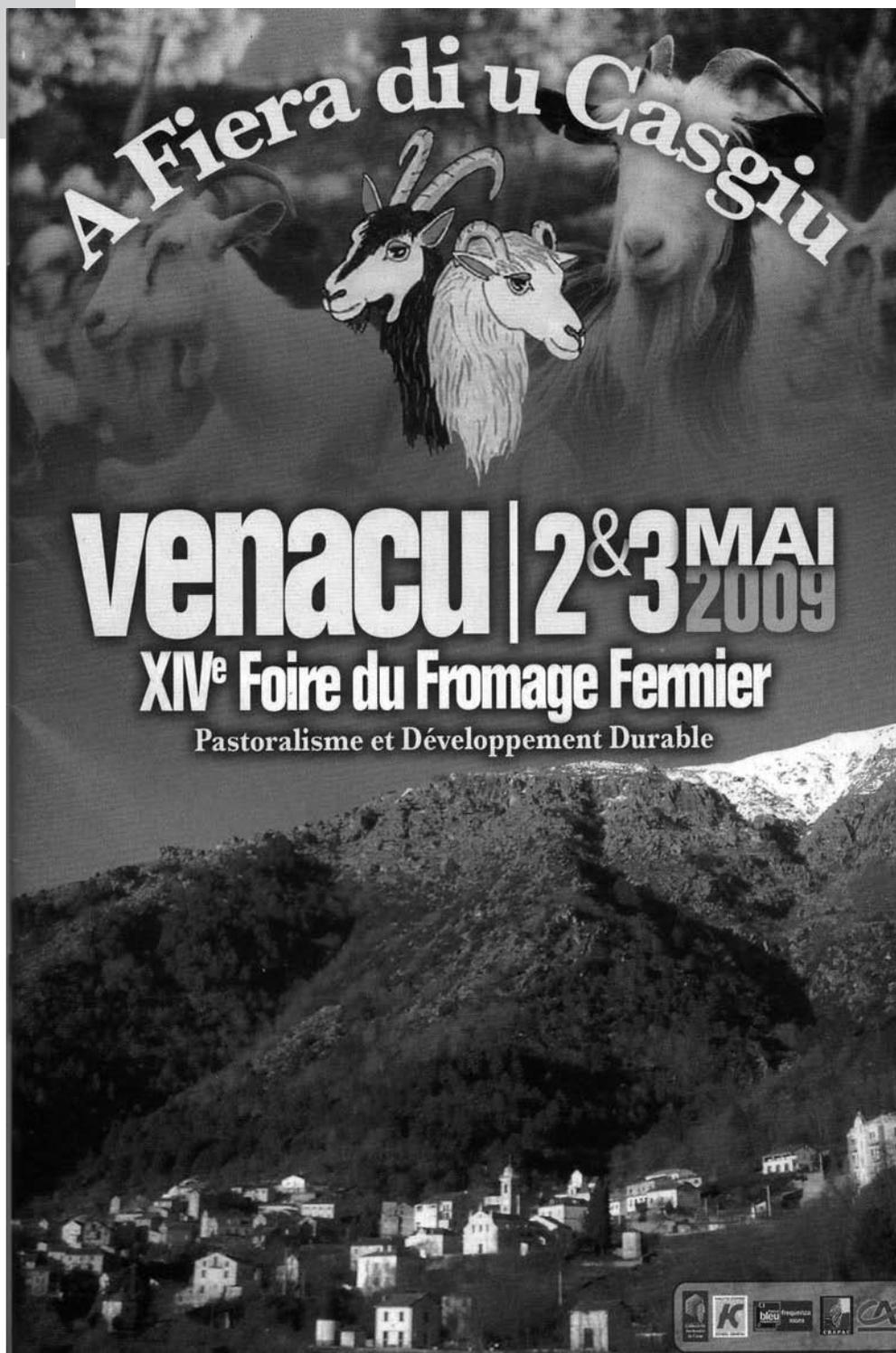
**Horizontalement**

1. Se sert de la séduction.
2. Paresses.
3. Pronom. - Lieux.
4. Vieilles colères. - En long.
5. Artère. - Empereur romain.
6. Condition inversée. - Note. - Département.
7. Pousse des cris plaintifs.
8. Qui sert.
9. Mettra sous terre.

**Verticalement**

1. Qui se moque.
2. Organe féminin. - Bouts de train.
3. Quantité. - Aperçut.
4. N'importe qui. - Piquant.
5. Pouffes. - Etat africain.
6. Joie des skieurs.
7. Rougit avant le reste du monde. - Manquée.
8. Saint d'une chanson populaire.
9. Tintera.





## BULLETIN D'ABONNEMENT

1 AN : 42 €     6 MOIS : 32 €     Etranger : 62 €

Nom : .....

Prénoms : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Code Postal : .....

**L'INFORMATEUR**  
Corse Nouvelle  
Service Abonnements

1, Rue Miot - BP 213  
20293 Bastia Cedex  
Tél : 04.95.32.04.40  
Fax : 04.95.32.02.38  
E-mail : redaction@informateurcorse.com

### VAGABONDAGE AVEC LA CORSICA FERRIES

Avec le Méga Express Five, un palace flottant est entré dans le port de Bastia et comme toujours M. et Mme. Lota, accompagnés du Directeur Pierre Mattei, ont reçu, à bord, des personnalités du monde économique et politique au cours d'un cocktail dinatoire de qualité.

Deux mille passagers, 570 voitures, 270 cabines, plus des «suites» somptueuses, tel est le nouvel «outil» de la Corsica Ferries pour permettre aux touristes et aux Corses de rallier notre île. «Nous avons transporté 1 million six cent mille passagers l'an dernier, souligne le Président Mattei, et tous nos efforts tendent à les faire venir plus vite et dans des conditions de confort maximum.»

Des fauteuils Pullman avec grand écran, des salons, des salles de jeu, des espaces pour les enfants et quatre restaurants : à la carte, un self-service et, bien sûr, une Spaghetteria... Une piscine qui, quand le soleil dardera, ne manquera pas de faire le plein...

J'ai eu le plaisir et surtout le bonheur de prendre le premier bateau de la Corsica Ferries en 1968 après avoir quitté Paris

et sa révolution. Quelle joie de pouvoir rallier Bastia par Gênes alors que tout était bloqué !

Je ne m'imaginai pas, à l'époque, tout l'essor que devait prendre la Compagnie de Pascal Lota et l'en remercie rétrospectivement. Et quand on est «bloqué» loin de chez soi, on sait ce que cela veut dire.

Alors, longue vie à la Corsica Ferries et bon vent ou «venu in poppa» !

Toussaint Lenzianni

## Rallye Costa Serena Côte des Nacres

# Philippe GIOVANNI

## Le meilleur sur ses terres

**P**hilippe Giovanni, enfin ! Il a inscrit son nom en lettres d'or sur le rallye **Costa Serena-Côte des Nacres** à l'issue de deux journées de compétition au suspense haletant. **Philippe Giovanni**, sur les routes du **Fium'Orbu**, n'a rien laissé au hasard. Des attaques parfaitement gérées, une concentration optimum, une grande maîtrise du sujet. Le duo **Giovanni-Stoyanovitch** a réalisé un sans faute pour signer une première victoire, huit ans après le tout premier rallye de la **Costa Serena** organisé conjointement par l'**ASA Terre de Corse** et **A squadra di e Pieve**. Une victoire qui vient compléter un palmarès prémonitoire : deux fois troisième, trois fois quatrième et deux fois vainqueur du groupe N.

Cette édition 2009 restera dans toutes les mémoires. Elle a été dédiée à **Jean-Michel Pietri**, le grand absent, dont le souvenir était dans tous les cœurs.

Des 72 équipages ayant pris le départ, 39 seulement figuraient au classement final.

Le podium, avec **Giovanni** sur la plus haute marche, **Manzagol** deuxième et **De Meyer** troisième, était à l'image du chassé-croisé que les trois équipages se sont livré au fil des spéciales. Entre beau temps et pluie.

Et puis, **Pierre-Antoine Guglielmi**, vainqueur du groupe R, **Philippe Chassaing**, dans le groupe N, et en F2000 **Jean-François Marchi** sont les lauréats de cette édition 2009.

### Spéciale par spéciale

**ES 1** : 1. Manzagol 13'28"80 ; 2. De Meyer à 2"50 ; 3. Giovanni à 10"20 ; 4. Succi à 19"10 ; 5. Guglielmi à 31"70.

**ES 2** : 1. Giovanni 5'58"60 ; 2. De Meyer à 3"30 ; 3. Manzagol à 5"70 ; 4. Succi à 11"70 ; 5. Guglielmi à 17"30.

**ES 3** : 1. De Meyer 13'18"60 ; 2. Manzagol à 4"30 ; 3. Giovanni à 16"30 ; 4. Succi à 21"70 ; 5. Guglielmi à 41"30.

**ES 4** : 1. Giovanni 5'59"10 ; 2. De Meyer à 2"20 ; 3. Manzagol à 3" ; 4. Succi à 7"90 ; 5. Guglielmi à 16"20.

**ES 6** : 1. Giovanni 6'22"90 ; 2. De Meyer à 12"60 ; 3. Manzagol à 15"30 ; 4. Guglielmi à 15"70 ; 5. Chassaing à 24".

**ES 7** : 1. Manzagol 6'55"40 ; 2. Giovanni à 6"40 ; 3. Guglielmi à 9"40 ; 4. Chassaing à 23" ; 5. Zucarelli à 29".

**ES 9** : 1. Giovanni 6'18"10 ; 2. De Meyer à 13"50 ; 3. Manzagol à 22"50 ; 4. Guglielmi à 25"20 ; 5. Chassaing à 35"60.

**ES 10** : 1. Manzagol 7'1" ; 2. Giovanni à 4"80 ; 3. De Meyer à 12"00 ; 4. Guglielmi à 13"40 ; 5. Zucarelli à 27"70.



*Philippe Giovanni et Charly Stoyanovitch accueilli à grand renfort de bulles au champagne au podium du Port de Solenzara.*



*Zucarelli a livré un incessant duel à Chassaing.*



*Giovanni sur le départ de la 3<sup>ème</sup> épreuve*



*Marchi vainqueur du groupe F2000*

# Samedi 2 Mai 2009

Le **C.O.L.T.** <sup>Trinité</sup> <sub>Lecci</sub> organise

## 1<sup>ER</sup> TRAIL DE BAVELLA

### Championnat de France

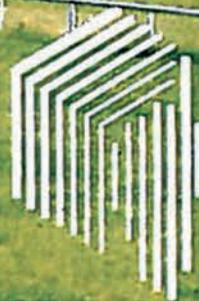


Fédération Sportive et  
Gymnique du Travail

### 2 Parcours

31 km 2000m D+

15 km 1300m D+



Collectivité Territoriale  
de Corse



commune de  
ZONZA